COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

PARLEMENT EUROPÉEN

DOCUMENTS DE SÉANCE

1971 - 1972

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

10 MAI 1971

DOCUMENT 26/71

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE A T O M I O U E

Rapport

fait au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache

sur/la mission d'étude et d'information effectuée du 4 au 11 septembre 1970 aux Antilles néerlandaises et au Surinam,

Rapporteur: M. Giovanni Bersani

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE En vertu d'une décision prise par le bureau du Parlement européen le 5 février 1970, la commission des relations avec les pays africains et malgache a constitué, le 3 juillet 1970, une délégation chargée d'effectuer, sur invitation des présidents des Parlements de ces deux pays, une mission d'étude et d'information dans les Antilles néerlandaises et au Surinam.

Outre le président, M. Achenbach, la délégation comprenait MM. Bersani, Colin, Dewulf, Fellermaier, Laudrin, Schuijt et Westerterp.

Le 3 septembre 1970, la délégation a composé son bureau comme suit: président: M. Achenbach; premier vice-président et rapporteur: M. Bersani; second vice-président: M. Fellermaier.

La délégation a séjourné du 4 au 8 septembre aux Antilles néerlandaises et du 9 au 11 septembre au Surinam.

Le 26 octobre 1970, et à sa demande, la commission des relations avec les pays africains et malgache a été autorisée à présenter au Parlement européen un rapport sur les résultats de cette mission, conformément à l'article 38 du règlement. Elle a désigné M. Bersani comme rapporteur le 16 novembre 1970.

Les problèmes examinés dans le présent rapport ont été discutés par la commission les 21 septembre et 19 octobre 1970, les 25 janvier, 10 février et 1er mars 1971.

La présente proposition de résolution et l'exposé des motifs qui lui fait suite ont été approuvés à l'unanimité le 31 mars 1971.

Étaient présents: MM. Achenbach, président, Dewulf, vice-président, Bersani, rapporteur, Aigner, Armengaud, Briot, Glinne, Mme Iotti, MM. Laudrin, Schuijt, Werner et Westerterp (suppléant M. Colin).

Sommaire

A — Proposition de résolution	3	b) Surinam	17
B — Exposé des motifs	5	La coopération financière et technique	17
I — Introduction	5	a) Antilles néerlandaises	17
II — La situation des pays visités et leurs perspectives de développement	5	b) Surinam	20
a) Antilles néerlandaises	5		
b) Surinam	10	IV — Les rapports institutionnels avec la CEE	24
III — L'association des Antilles néerlan- daises et du Surinam à la CEE	14	Annexe: Données statistiques sur le commerce	
Les échanges commerciaux		extérieur des Antilles néerlandaises et du Surinam	28

A

La commission des relations avec les pays africains et malgache soumet au vote du Parlement européen, sur la base de l'exposé des motifs ci-joint, la proposition de résolution suivante:

Proposition de résolution

sur la mission d'étude et d'information effectuée du 4 au 11 septembre 1970 aux Antilles néerlandaises et au Surinam

Le Parlement européen,

- rappelant sa résolution du 12 mars 1970 relative à l'association à la CEE des pays et territoires d'outre-mer (1),
- se félicitant des résultats positifs de la mission effectuée par sa délégation aux Antilles néerlandaises et au Surinam,
- soulignant l'intérêt que les relations particulières établies avec ces deux pays associés revêtent pour la Communauté économique européenne, dans la perspective d'une coopération plus étroite avec l'Amérique latine et la région des Caraïbes,
- vu le rapport de la commission des relations avec les pays africains et malgache (doc. 26/7),
- 1. Souligne avec satisfaction l'importance particulière de la contribution apportée jusqu'à présent par la CEE, notamment par l'intermédiaire du Fonds européen de développement, au progrès économique, social et culturel de ces deux pays associés;
- 2. Invite la Commission des Communautés européennes à poursuivre activement l'action déjà entreprise en faveur du développement de ces pays, en recourant à la gamme d'interventions prévue dans le cadre du troisième Fonds européen de développement, et en favorisant en particulier les investissements dans le secteur de la production industrielle et agricole;
- 3. Recommande à la Banque européenne d'investissement d'examiner avec bienveillance toute possibilité d'accorder à ces pays des prêts, accompagnés au besoin de bonifications d'intérêt, afin de promouvoir la diversification et l'équilibre de leur économie, en particulier dans les Antilles;
- 4. Se félicite du notable accroissement enregistré dans les échanges entre la CEE et le Surinam et souhaite que des dispositions opportunes soient prises pour intensifier les relations commerciales entre la CEE et les Antilles néerlandaises, notamment en facilitant le plus possible l'accès des produits d'exportation de ce pays au marché européen;

⁽¹⁾ JO nº C 40 du 3 avril 1970, p. 32.

- 5. Accueille avec faveur la proposition d'instaurer des contacts directs avec les Assemblées parlementaires des Antilles néerlandaises et du Surinam et, à cette fin, demande à sa commission compétente de prévoir la possibilité d'une rencontre annuelle avec les délégués parlementaires des Antilles néerlandaises et du Surinam en visite en Europe;
- 6. Charge son président de transmettre la présente résolution et le rapport de sa commission compétente au Conseil et à la Commission des Communautés européennes ainsi que, pour information, aux présidents des Parlements des Antilles néerlandaises et du Surinam et à la Banque européenne d'investissement.

EXPOSÉ DES MOTIFS

I - Introduction

- Du 4 au 11 septembre 1970, une délégation composée de huit membres de la commission des relations avec les pays africains et malgache, qui est compétente pour tous les problèmes concernant l'association à la CEE des pays en voie de développement (1), a effectué une mission d'étude et d'information aux Antilles néerlandaises et au Surinam, sur invitation des présidents des Parlements de ces deux pays associés (2).
- La délégation avait été chargée d'examiner avec les autorités locales tous les problèmes que pose l'association à la CEE de ces deux pays tant en matière d'échanges commerciaux que dans le secteur de la coopération financière et technique. En particulier, elle devait se rendre compte sur place des problèmes du développement économique des deux pays et des résultats de l'action déployée par le Fonds européen de développement.

Les travaux de la délégation ont été extrêmement fructueux. Les autorités des pays visités ont réservé aux délégués du Parlement européen un accueil particulièrement chaleureux auquel la délégation a été très sensible.

Au cours de contacts nombreux et profitables qui ont eu lieu avec les responsables politiques, les représentants des milieux sociaux et syndicaux, les agents économiques et la presse, les parlementaires européens ont pu recueillir les informations les plus larges et complètes, sur les pays visités malgré le peu de temps dont ils disposaient. La délégation a eu la possibilité de voyager à l'intérieur des deux pays et a beaucoup apprécié l'occasion que lui ont offerte les autorités des Antilles néerlandaises de visiter les six îles du territoire.

La délégation désire renouveler l'expression de sa vive gratitude à tous ceux qui l'ont accueillie pendant sa mission et qui se sont dévoués pour assurer le succès de ses travaux.

Ses remerciements vont particulièrement aux gouverneurs, aux parlementaires et aux gouvernements des Antilles néerlandaises et du Surinam. La délégation tient à souligner spécialement l'action personnelle de M. Cathalina, président des États des Antilles et de M. Lachmon, président des États du Surinam, assistés des membres et fonctionnaires de leurs Assemblées respectives. Elle désire rappeler, en outre, l'accueil qui lui a été réservé par les conseils administratifs et les conseils d'îles d'Aruba, de Bonaire, de Curação et des Iles du Vent, par leurs lieutenants-gouverneurs respectifs ainsi que par les administrateurs de Saint-Eustache et de Saba.

II — La situation des pays visités et leurs perspectives de développement

a) Les Antilles néerlandaises

Les Antilles néerlandaises comprennent six îles réparties en deux groupes. Le groupe méridional, composé des trois îles les plus grandes (Curaçao, Aruba et Bonaire), se trouve au large de la côte du Venezuela, à une distance comprise entre 28 et 70 kilomètres de cette dernière. Les trois plus petites îles (Saint-Martin, Saint-Eustache et Saba) sont situées à quelque 900 km au nord-est entre les îles de la Vierge appartenant aux États-Unis et les Antilles associées à la Grande-Bretagne. L'île de Saint-Martin est divisé en deux. La partie méridionale appartient aux Antilles néerlandaises et la partie septentrionale au département français de la Guadeloupe.

La superficie totale des six îles est de 996 km², dont 928 pour les grandes îles et 68 pour les petites

Le climat des Antilles néerlandaises est tropical, marqué par des faibles écarts annuels de température; il y a toutefois une différence entre le

⁽¹⁾ Les relations entre la CEE et les pays du tiers monde qui lui sont associés sont actuellement réglementées par les textes suivants, entrés en vigueur le 1er janvier 1971:

— convention de Yaoundé du 29 juillet 1969 concernant l'association avec les 18 États africains et malgache;

— décision du Conseil des Communautés du 29 septembre 1970 relative

a l'association des pays et territoires d'outre-mer l'association des pays et territoires d'outre-mer.

— accord d'Arusha du 24 septembre 1969 concernant l'association avec la Tanzanie, l'Ouganda et le Kénya.

Tous ces textes sont rassemblés dans le JO n° L 282 du 28 décembre 1970.

Cette mission a été la seconde à être effectuée par des membres du Parlement européen dans la région des Caraîbes. Au cours de la première mission, qui s'est déroulée en 1963, ont été visités, outre les Antilles néerlandaises et le Surinam, les départements français d'outre-mer de la Guyane. de la Martinique et de la Guadeloupe (voir rapport de M. M. Charpentier,

climat aride des grandes îles et celui des trois petites îles humides et fertiles.

La population se compose en majeure partie d'éléments d'origine africaine. Elle compte environ 220 000 habitants dont 142 000 à Curaçao et 60 000 à Aruba. Ces deux îles, qui représentent 63 % du territoire, rassemblent 94 % de la population totale du pays. On compte parmi les habitants d'Aruba de nombreux descendants d'éléments autochtones américano-indiens.

La langue officielle est le néerlandais, la langue véhiculaire est le « papiamento », formé par la fusion d'éléments linguistiques espagnols, portugais, néerlandais et africains. L'anglais (qui est la langue véhiculaire des trois petites îles) y est également très répandu ainsi que l'espagnol.

5. La «Charte du royaume des Pays-Bas», entrée en vigueur le 29 décembre 1954, a donné aux Antilles néerlandaises un régime de totale autonomie interne dans le Royaume. En vertu de ce statut, il existe trois entités territoriales distinctes: les Pays-Bas, les Antilles et le Surinam. Dans les deux dernières, la couronne est représentée par deux gouverneurs.

Lorsque le Conseil des ministres des Pays-Bas examine des questions de commun intérêt pour les trois pays (notamment en relation avec la politique étrangère, la défense et la nationalité), il agit en tant que Conseil des ministres du Royaume; dans ce cas, les deux ministres plénipotentiaires des Antilles néerlandaises et du Surinam accrédités à La Haye participent aux délibérations en qualité de membres de plein droit.

Tout projet de loi concernant les affaires d'intérêt commun est transmis simultanément aux Parlements des Pays-Bas, des Antilles néerlandaises et du Surinam. Les Parlements de ces deux derniers pays peuvent adresser des rapports aux États généraux et désigner un ou plusieurs délégués spécialement chargés d'assister aux travaux et de fournir toutes informations utiles. Avant le vote final d'un projet de loi par les États généraux, les ministres plénipotentiaires sont habilités à prendre position à son sujet.

De même, lorsque le Conseil d'État des Pays-Bas examine des questions d'intérêt commun aux trois pays, il peut être complété par des représentants des Antilles et du Surinam.

Dans le cadre de cette structure tripartite, sont prévues des formes de consultation, de coopération et d'assistance réciproques.

6. En matière de politique intérieure, chaque pays jouit d'une entière autonomie à l'égard des deux autres parties du royaume.

Du point de vue constitutionnel, les Antilles sont subdivisées en quatre territoires (Aruba, Bonaire, Curaçao et îles du Vent), chacun d'entre eux étant responsable de l'administration locale et disposant d'organes exécutifs (Conseil exécutif) et représentatifs (Conseil de l'île) subordonnés à l'autorité d'un lieutenant-gouverneur.

Le gouvernement central se compose de neuf ministres, responsables devant l'Assemblée législative (Staten van de Nederlandse Antillen). Celleci est composée de 22 membres, élus pour quatre ans au suffrage universel direct dans la proportion suivante: Curaçao 12, Aruba 8, Bonaire 1, îles du Vent 1. Au Parlement des Antilles, sont actuellement représentés six partis politiques.

7. La situation politique des Antilles reflète les difficultés économiques suscitées par la rationalisation de l'industrie pétrolière et l'augmentation consécutive au chômage qui touche présentement 20% de la population active. A Willemstad, les conflits sociaux ont abouti le 30 mai 1969, à un soulèvement de la population, qui s'est transformé en rébellion causant de graves dommages à la ville. Cette intervention a relancé les revendications pour un accroissement de l'autonomie interne, voire pour une totale indépendance à l'égard des Pays-Bas.

Le problème d'une éventuelle révision de la Charte constitutionnelle de 1954 a été mis à l'étude, en accord avec le gouvernement néerlandais, dans le cadre d'une commission mixte ad hoc, dont font partie des délégués des trois parties du royaume des Pays-Bas.

- 8. L'économie des Antilles néerlandaises est caractérisée par l'absence quasi totale de ressources agricoles et minières et par l'importance prépondérante du secteur commercial et de l'industrie du raffinage du pétrole vénézuélien. Le secteur du tourisme y est depuis quelques années en plein essor.
- 9. Les deux grandes raffineries de la Shell, à Curaçao, et de la Lago (Esso Standard) à Aruba, qui sont parmi les plus grandes du monde, constituent les assises économiques du pays.

L'industrialisation de Curaçao a profondément transformé la physionomie de l'île, et son économie fondée naguère sur l'agriculture et le commerce de transit avec l'Amérique latine. La population des îles atteignait à peine 33 000 habitants en 1915, c'est-à-dire au moment où fut commencée la construction de la raffinerie. L'île de Curaçao fut choisie non seulement pour sa stabilité politique, mais aussi en raison de sa position géographique favorable: elle est située à proximité des gisements du Venezuela et dans l'axe du canal de

Panama et des grands ports nord-américains et européens (1). La raffinerie de Curação couvre une superficie de 440 hectares. De nouvelles implantations, représentant une valeur d'environ 60 millions de dollars, sont à l'état de projet.

L'industrialisation d'Aruba remonte à 1929. La raffinerie de la Lago a une capacité de 440 000 barils par jour et emploie environ 1 600 personnes; elle avait atteint 21 000 unités de travail en 1949. Une nouvelle installation représentant des investissements supérieurs à 70 millions de dollars est en cours de construction.

L'industrie du raffinage a permis aux Antilles néerlandaises d'atteindre un niveau de vie assez élevé. Les salaires payés par ces deux raffineries ont contribué à un vigoureux développement du secteur commercial, qui jouait déjà un rôle important. Il est aujourd'hui au deuxième rang, après l'industrie du pétrole, dans l'économie du pays.

En 1967, 36,5 millions de tonnes de produits raffinés ont été exportés. Le principal débouché commercial de cette production est constitué par les États-Unis, particulièrement pour les produits légers; la CEE représente au contraire un marché intéressant pour les produits lourds (2).

· L'industrie du raffinage assure aux Antilles le revenu le plus élevé de la région des Caraïbes (1 030 dollars par an du produit national brut par habitant), mais elle se trouve à l'origine des actuelles difficultés économiques que traverse le pays. Les activités de ce secteur sont en effet en déclin depuis quelques années, cependant que les hauts salaires précédemment payés par l'industrie ont augmenté le coût de la main-d'œuvre. L'automation des raffineries, déclenchée à la suite de la récession américaine de 1958, fut accélérée au cours des dernières années par suite de l'abondance des hydrocarbures sur le marché mondial et de la baisse des prix qui en est résultée. L'automation a eu de graves répercussions sur l'emploi qui, dans ce secteur, est tombé du niveau maximum de 21 000 unités en 1952 à celui de 8 000 en 1964 et de 4 000 en 1970.

Cette diminution de l'emploi s'accompagne, d'autre part, d'une stagnation de la production. Les importations de pétrole brut ne peuvent s'accroître indéfiniment, car elles sont régies par des accords conclus avec le Venezuela. D'un autre côté, la mise en service de pétroliers de tonnages toujours plus importants, corrélative à l'amélioration des installations portuaires vénézuéliennes (3), a rendu les Antilles moins compétitives, même par rapport aux raffineries européennes aux coûts plus élevés. Le Venezuela n'a cessé de développer l'industrie du raffinage parallèlement à l'industrie d'extraction, et les compagnies antillaises n'ont pas réussi à compenser totalement le fléchissement des fournitures de pétrole brut vénézuélien, bien qu'elles s'approvisionnent dans une mesure croissante auprès d'autres pays, en particulier au Nigeria. L'unique avantage qu'offrent encore les Antilles est son régime fiscal, plus favorable pour les raffineries que celui des pays voisins.

Pour surmonter ces difficultés, on a favorisé le développement de l'industrie chimique: depuis 1963, un important complexe d'industries chimiques fonctionne à Aruba; il produit de l'urée (270 tonnes par jour), de l'acide nitrique (150 tonnes). des engrais chimiques (400 tonnes), et surtout de l'ammoniac (325 tonnes), en partie exporté, en partie utilisé sur place par l'industrie des engrais. L'industrie chimique d'Aruba, qui emploi 350 personnes, est en phase d'expansion. Les investissements y sont supérieurs à 27 millions de dollars. En outre, un important projet pétrochimique, représentant une valeur de 250 millions de dollars. est à l'étude.

Les autres activités industrielles ne tiennent pas encore une grande place dans l'économie; cependant, grâce à la politique de développement industriel et de diversification économique, poursuivie par les pouvoirs publics, on notera qu'elles sont en expansion.

Les ressources minières se limitent au phosphate de calcium, qui est de bonne qualité et facilement accessible (quelque 100 000 tonnes par an). De plus, un grand gisement de phosphates, de plus de 4 millions de tonnes, a été découvert à Aruba, où se trouvent réunies les conditions de développement de l'industrie du ciment et de l'extraction de sel marin. Dans l'île de Saint-Eustache existe un vaste gisement de pierre ponce, capable de produire 300 000 tonnes par an.

Les chantiers navals sont importants à Curação. Les autres industries intéressent surtout le secteur alimentaire (sel marin, bière, conserves, chocolat, liqueur), la distillation de l'eau de mer, la production de vernis, de meubles et de cigarettes.

Les possibilités de développement industriel sont limitées par les dimensions restreintes du marché intérieur, en dépit du revenu élevé dont jouit la population. Les difficultés auxquelles se

Par rapport à Houston, port d'embarquement du pétrole du Texas, le trajet Curação-New-York est inférieur de 200 milles et la distance jusqu'à Liverpool est inférieure de 800 milles.
 Le pétrole brut du Venezuela comprend un pourcentage plus fort en produits lourds que celui du Sahara et du Moyen-Orient.

⁽⁸⁾ Autrefois, les Antilles disposaient d'une flotte de petits pétroliers faisant la navette avec le Venezuela. Le dragage de la baie de Maracaïbo a rendu cette dernière accessible aux grands pétroliers, ruinant du même coup les armateurs de Curaçao et créant de graves problèmes sociaux de reconversion des équipages.

heurtent les initiatives de produire des biens d'exploitation proviennent surtout de la situation géographique du pays, distant des grands marchés plus lucratifs, et du coût de la main-d'œuvre, aussi élevé que celui de la main-d'œuvre néerlandaise et l'un des plus élevés des Caraïbes. Coût qui est grevé, au demeurant, de charges sociales considérables. En revanche, le libre accès au marché de la CEE dont bénéficient les produits antillais en vertu du régime d'association, dans les limites permises par les dispositions sur l'origine des produits, constitue un sérieux avantage.

11. Les activités commerciales occupent, on l'a vu, la seconde place dans l'économie des Antilles.

Favorisées par un régime douanier très libéral, elles se concentrent aux abords des ports, parmi lesquels, notamment, Willemstad, particulièrement bien aménagé et doté des installations les plus modernes (6 062 navires en 1969, dont 2 104 pétroliers, pour un tonnage lourd de respectivement 46 272 500 et de 32 559 600 tonnes). La construction d'un pont fixe, en remplacement du pont flottant actuel, sur le chenal d'accès au port, la construction d'un bassin de carénage de 120 000 t (qui sera l'un des plus grands d'Amérique), l'implantation de nouvelles centrales thermiques et de nouvelles usines de distillation d'eau potable donneront un nouvel essor aux activités portuaires de Willemstad. L'île de Curação dispose de cinq autres ports de moindre importance, tous dotés d'équipements modernes. Aruba a trois ports dont le principal est le port pétrolier de Saint-Nicolas (1841 navires en 1967 pour un tonnage brut de 34 784 000 tonnes).

Les ports de Willemstad et d'Aruba ont deux zones franches, où de grandes compagnies ont de nombreux centres de commercialisation et de distribution ainsi que de vastes « zones industrielles » dotées d'équipements modernes (1).

12. Le tourisme est le secteur le plus prometteur de l'économie des Antilles. Les plages enchanteresses des îles méridionales, célèbres, par ailleurs, pour l'architecture typiquement hollandaise des centres urbains, l'exceptionnelle beauté des îles du Vent, riches d'un passé glorieux et situées au cœur d'une région en pleine expansion touristique, présentent, si l'on songe aux facilités commerciales offertes, un attrait extraordinaire, en particulier pour les touristes nord-américains. De nombreux paquebots de croisière font escale dans les îles, surtout à Curação. Les équipements touristiques sont en voie de rapide développement: des aéroports et des hôtels modernes ont été construits dans toutes les îles, mais les disponibilités actuelles ne suffisent pas à faire face aux besoins.

La part du tourisme dans l'économie a plus que doublé depuis 1957, et les autorités poursuivent une active politique d'encouragement dans ce secteur. En 1968, les principales îles ont accueilli 153 000 touristes pour un total de 787 000 journées de présence. L'accès des touristes nord-américains aux Antilles est favorisé par le bas prix des transports aériens (environ 150 dollars pour le voyage allerretour de New-York).

Pour la seule île d'Aruba, les recettes touristiques se sont élevées en 1969 à environ 22 millions de dollars. Comme la délégation a pu le constater, cette île dispose d'un équipement hôtelier de haut standing, d'une capacité d'environ 2 000 lits destinés essentiellement à la clientèle nord-américaine. Aruba absorbe en ce moment 2,4% du trafic touristiques des Caraïbes et doit prévoir chaque année 400 nouvelles chambres d'hôtel. En 1970, le nombre des touristes s'est accru de 30%. On prévoit qu'en 1974 Aruba accueillera 115 000 visiteurs, soit trois fois plus qu'en 1968. L'industrie touristique emploie actuellement plus de 830 personnes.

Le tourisme est pareillement en expansion rapide à Saint-Martin et pourra encore se développer à l'avenir, le problème de l'approvisionnement en eau étant désormais résolu, grâce à l'aide du FED. En 1969, cette île a accueilli 10 328 avions et 124 paquebots de croisière, contre 1 180 avions et 5 paquebots en 1958. En 1969, elle a accueilli plus de 20 300 visiteurs, pour un total supérieur à 100 000 nuitées auxquels il faut ajouter 51 000 touristes de croisière. Un grand nombre d'hôtels est en cours de construction et toute l'infrastructure de l'île est en voie de modernisation et de développement.

- Pendant sa mission, la délégation a acquis la conviction que le tourisme pourrait jouer un plus grand rôle dans l'économie des Antilles et que l'action de la CEE devrait autant que possible soutenir et favoriser cette évolution. Les prix pratiqués dans la plupart des hôtels sont cependant très élevés et mal adaptés, assurément, aux possibilités du tourisme moyen européen. La délégation a émis le vœu que soient mises à l'étude des mesures appropriées (création d'hôtels de type européen, de villages touristiques, institution de vols « charter » et de vols à tarif réduit) en vue de faciliter la venue de touristes européens aux Antilles néerlandaises, et notamment à l'île de Bonaire, qui semble mieux convenir pour des initiatives de ce genre. En particulier, il serait indiqué d'étendre et de généraliser les tarifs réduits sur les vols aériens, récemment introduits entre les Antilles, le Surinam et les Pays-Bas.
- 14. L'agriculture n'a qu'une faible importance dans les îles méridionales par suite des conditions climatiques des tropiques. Environ 800 hectares

⁽⁴⁾ A noter, notamment, la Toyota, qui a installé dans la zone franche de Curação son centre de distribution pour tout le continent américain.

sont mis à fruit à Curação par des petits exploitants qui se consacrent à la culture des fruits et légumes et à l'élevage. A Aruba et à Bonaire, la culture de l'aloès est assez répandue.

En dépit des efforts entrepris par les autorités, les chances de développer l'agriculture demeurent réduites. La pénurie d'eau impose des investissements coûteux: 100 millions de florins pour la seule île de Curação.

Les besoins alimentaires sont presque exclusivement couverts par des importations. Même le poisson (environ 3 000 tonnes par an) doit être en grande partie importé; ce n'est qu'à Saint-Martin, et avec la coopération d'une entreprise japonaise, qu'un projet de développement de la pêche a été mis en chantier. Les Antilles participent à l'heure actuelle avec d'autres pays de la région à un vaste projet de recherches sur la pêche, sous les auspices de la FAO (Caribbean Fishery Development).

On envisage de créer une industrie meunière à Curação, qui permettra d'intensifier l'aviculture et l'élevage de porcs, grâce aux aliments et au fourrage de production locale.

Du point de vue social, il faut relever que le niveau des salaires nominaux dans les Antilles néerlandaises est relativement élevé, mais que le coût de la vie l'est pareillement. Les efforts des autorités sont actuellement tendus à contenir les prix et à accroître la productivité de la maind'œuvre dans les deux principales îles, qui ont atteint une phase de développement avancé et présentent des problèmes qui diffèrent des problèmes classiques des pays en voie de développement.

Depuis des années, les autorités ont fait des efforts méritoires dans le secteur de la santé et de l'instruction publique et l'analphabétisme est pratiquement inexistant. A Curação, où le nombre des élèves a doublé entre 1954 et 1970, la moitié de la population est composée de mineurs de 21

Les dépenses de caractère social sont en augmentation rapide. La gestion des infrastructures sociales est particulièrement lourde pour les budgets locaux (1). La population, tout en vivant dans un système économique de type sud-américain, a une mentalité européenne quant aux avantages sociaux, ce qui crée de graves problèmes financiers aux pouvoirs publics.

Le principal problème est celui du chômage, qui touche environ 10 000 travailleurs à Curaçao, 3 000 à Aruba et 500 à Bonaire, ce qui représente respectivement 18, 16 et 31% de la population active. Les trois plus petites îles sont caractérisées par un sous-emploi généralisé dans le secteur agricole, spécialement à Saint-Eustache.

Face à un taux d'accroissement démographique de 1,4% par an, on constate une stagnation de l'économie (2). Les pouvoirs publics ont toutefois élaboré, avec le concours financier et technique des Pays-Bas, un plan de développement économique ambitieux, doublé d'une politique d'encouragement des investissements privés, basée sur des facilités en matière de fiscalité et de change (3).

Le principal objectif de l'actuelle politique économique est la diversification des secteurs de production, qui devrait accroître les possibilités d'emploi et augmenter de 1% par an le produit national brut. Le plan de développement consacre la moitié des crédits à l'infrastructure économique et sociale, 20% à l'industrialisation et 10% à la construction de logements sociaux. Son financement est assuré par les ressources locales, ainsi que par les Pays-Bas et le Fonds européen de développement.

Les aides accordées par les Pays-Bas aux Antilles sont réparties par périodes de cinq ans qui ne coïncident pas avec celles du Fonds européen de développement, et sont donc difficilement comparables avec les aides octroyées par la CEE .On peut cependant observer qu'au cours de la période 1964/1969, les subventions du FED se sont élevées à 16,8 millions de dollars, alors que pendant la période de 1967-1971 le montant global de l'aide néerlandaise s'est élevé à 72,7 millions. Pendant la période 1958-1970, les Antilles néerlandaises ont reçu 203,7 millions de dollars d'aides extérieures, dont 15% ont été accordés par la CEE.

Dans le cadre de la politique de développement des Antilles, la délégation a relevé une initiative particulièrement intéressante, prise par Codeco (Corporashen pa Desarrelle di Corsew), compagnie financière qui favorise les initiatives privées de promotion industrielle de Curação en encourageant l'investissement sur place des capitaux locaux.

Les exportations des Antilles se sont élevées en 1969 à environ 466 millions de dollars, et les importations à 614 millions (4). La balance commerciale est donc déficitaire.

Les exportations consistent pour 90% environ en produits pétroliers, et pour le reste en phosphates et en engrais chimiques. Les États-Unis ont absorbé en 1969 environ 55% des exportations antillaises, et la CEE 4% (17,8 millions de dollars

⁽¹) A Aruba, par exemple, les frais d'assistance sociale sont passés de 581 000 florins NA en 1961 à 1 400 000 en 1970. Le budget de l'île accuse pour 1970 un déficit de 7 millions de florins NA. A Bonaire, le déficit busgétaire dépasse un million de florins NA. A Curaçao, les dépenses consacrées à l'instruction publique sont passées entre 1954 et 1970 de 7 à 27 millions de florins NA.

⁽²⁾ Selon les calculs de la BIRD, l'économie antillaise est en régression annuelle de 1,8 %. Cf. World Bank Atlas, 1969.

(3) En particulier, on a prévu en faveur des nouveaux investissements l'exemption décennale des impôtss ur le revenu ainsi que la franchise douanière pour le matériel et les équipements importés. Les recettes produites dans les zones franches sont frappées d'une taxe réduite des 2/3 par rapport à la normale. Les entreprises « non résidentes » sont exemptées de tout contrôle en matière de devises. En outre, un régime de faveur est appliqué à l'immatriculation des navires et des avions, ainsi qu'aux sociétés financières.

⁽⁴⁾ Pour de plus amples détails sur le commerce extérieur des Antilles et sur les échanges Antilles-CEE, voir en annexe du présent rapport.

sur un total de 466 millions de dollars). Le Royaume-Uni et le Canada sont d'autres clients importants.

Les importations proviennent pour environ 75% de l'Amérique latine (pétrole vénézuélien, produits alimentaires), pour 15% des USA et pour environ 7% de la CEE (33,6 millions de dollars en 1969 pour un total de 514 millions de dollars).

b) Surinam

18. Le Surinam est bordé à l'ouest par l'ancienne Guyane britannique, au sud par le Brésil et à l'est par la Guyane française. Sa superficie est de 142 900 km².

Les côtes du Surinam sont bordées d'une étroite bande de terre plate et marécageuse, souvent située au-dessous du niveau de la mer et protégée par un système compliqué de digues et de canaux construits par les colons néerlandais. En arrière, et sur une largeur de 150 à 200 km, s'étend un haut plateau cristallin. recouvert d'argile latéritique; cette zone, légèrement accidentée, est riche en forêts et en minerais (bauxite, or). L'arrière-pays est formé d'une succession de montagnes boisées, entrecoupées de savanes.

Les fleuves ne sont navigables que dans la partie côtière. Ils ont une grande valeur économique, car ils facilitent énormément les transports vers l'intérieur du pays. Reste qu'à l'intérieur, leurs cours sont interrompus par des chutes et des rapides.

Le climat est tropical, caractérisé par deux saisons humides et deux saisons sèches. La température, élevée, est modérée dans les régions côtières par les vents prédominants du nord-est.

19. La population du Surinam est d'environ 400 000 habitants, se répartissant entre trois groupes ethniques (¹). Le taux de croissance démographique y est très élevé (3,7 % par an); la population est composée pour 60 % de mineurs âgés de 18 ans.

Peu nombreuse, la population est inégalement répartie dans le pays. La quasi-totalité des habitants réside dans la région côtière. Les tribus indiennes et les groupes d'origine africaine vivent à l'intérieur du pays, le long des fleuves et dans les forêts.

La division en groupes ethniques a une influence politique considérable.

La capitale du Surinam est Paramaribo (115 000 habitants), ville agréable, très pittoresque, aux vieux édifices de style colonial, et dotée d'un

(¹) Créoles: 35 %, surtout dans les entres urbains; Indiens: 35 %; Indonésiens: 15 %; Chinois: 2 %; Européens: 1,5 %. Il faut y ajouter environ 25 000 habitants d'origine africaine (Bosnegers), qui vivent à l'intérieur en organisation tribale et quelques milliers d'Indo-américains autochtones (qui représentent au total 11 % de la populatoin).

important port fluvial. La langue officielle est le néerlandais, mais on y parle aussi les dialectes créoles-anglais.

20. Le régime constitutionnel du Surinam, dans le cadre du Royaume des Pays-Bas, est identique à celui des Antilles néerlandaises. Le pouvoir royal est représenté par un gouverneur assisté d'un conseil consultatif d'au moins 5 membres. Le cabinet, qui compte 12 ministres, est responsable devant l'Assemblée parlementaire (Staten van Suriname), composé de 39 membres élus pour 4 ans au suffrage universel direct et représentant 45 partis politiques.

L'administration locale est plus centralisée au Surinam qu'aux Antilles néerlandaises. Le pays est divisé en 7 districts auxquels s'ajoutent le district urbain de la capitale.

Après une longue période de gouvernement marquée par la domination d'un seul parti politique, les élections de 1969 ont abouti à une nouvelle coalition gouvernementale, qui fait face à de graves problèmes d'ordre financier et économique (la dette publique s'élève à 90 millions de dollars), ainsi qu'à la question d'une éventuelle révision des relations avec les Pays-Bas. L'un des problèmes d'actualité est le différend qui oppose le Surinam à la Guyane au sujet d'une région frontalière où le Surinam projette de construire un barrage et un bassin de retenue. La question fait l'objet d'une négociation entre les deux pays intéressés.

Le Surinam étudie la question d'une éventuelle adhésien à la CARIFTA (Caribbean Free Trade Association) et à la Carribbean Regional Development Bank (Banca regionale per lo sviluppo dei Caraibi).

21. Le Surinam possède de nombreuses ressources minières, forestières et agricoles. Le produit national brut s'élève à environ 162 millions de dollars, soit un revenu par habitant d'environ 460 dollars, c'est-à-dire égal à celui du Portugal.

Durant la période 1955-1966, le taux d'accroissement annuel du produit par habitant a été de 3,5%, soit un taux supérieur au niveau moyen mondial. La situation économique du Surinam est donc relativement privilégiée par rapport à la moyenne des pays en voie de développement.

Le tableau ci-après indique la répartition du produit national brut entre les différents secteurs économiques, pour l'année 1967 (en %):

Industrie de transformation	28,0
Industrie extractive	17,7
Commerce	14,6
Agriculture, élevage, pêche	9,1
Industrie du bâtiment	3,4
Transport	3, 0
Exploitations forestières	1,3
Autres secteurs	22,9

22. Le Surinam a un gisement de bauxite très riche et d'excellente qualité, qui est l'un des plus importants du globe (15% environ de la production mondiale).

La transformation de la bauxite en aluminium et en alumine représente les 2/3 de l'activité industrielle du pays. Ce traitement industriel est assuré par la Suralco (Suriname Aluminium Corporation), qui est une filiale de l'Alcoa (Aluminum Company of America).

La délégation a eu l'occasion de visiter cette entreprise moderne, qui fonctionne depuis 1965 et comprend un barrage et une puissante centrale hydro-électrique (150 MW) à Afobaka, à une centaine de kilomètres au sud de Paramaribo, ainsi qu'un grand complexe électrolytique à Paranam, sis à 35 km de la capitale.

Cet établissement comprend 5 unités de production d'alumine (capacité: 1 million de tonnes

par an, dont 880 000 destinées à l'exportation et 120 000 à la transformation) et une fabrique d'aluminium d'une capacité de 60 000 tonnes. La Suralco occupe environ 4 700 travailleurs. Les installations de Paranam transforment aussi la bauxite extraite par d'autres entreprises; de plus, un projet concernant la transformation de la bauxite extraite en Guyane française toute proche est à l'étude.

23. La bauxite extraite n'est pas traitée sur place dans sa totalité; une bonne partie est exportée à l'état naturel. L'exploitation de la bauxite se fait non seulement par la Suralco, mais aussi par la société Billiton, dont le capital est en majorité néerlandais. Le transport du minerai n'offre pas de difficultés grâce à la navigabilité des principaux fleuves, accessibles aux navires de haute mer.

Au cours de la période 1967-1971, les exportations du Surinam ont été les suivantes (en tonnes métriques):

	1967	1968	1969
Bauxite	3 805 800	3 786 800	3 694 500
Suralco	2 154 100	2 138 200	2 177 500
Billiton	1 651 600	1 648 500	1 517 000
Alumine	648 500	703 700	847 200
Suralco	538 000	577 300	509 700
Billiton	146 500	126 400	337 500
Aluminium (Suralco)	31 097	43 550	53 123

Il faut noter que le tarif extérieur de la CEE prévoit un droit de 5.5% pour l'alumine (oxyde d'aluminium) et de 9% pour l'aluminium, alors que la bauxite est admise en franchise de droit.

En conséquence les exportations de l'usine de Paranam, qui bénéficient de la franchise prévue par l'association jouissent d'une intéressante préférence tarifaire sur le marché communautaire. Il convient, d'autre part, de rappeler que la construction de cette coûteuse installation a exigé un investissement de plus de 160 millions de dollars.

Le problème de l'exportation de la bauxite, qui est d'une importance essentielle pour la vie économique du pays, est une question de grande actualité eu égard au projet d'exploitation des riches gisements du Bakhuysgebergte, situés dans la partie occidentale du Surinam. Le projet West-Surinam prévoit la construction d'une ligne ferroviaire de 120 km, d'une usine pour la transformation de la bauxite et d'un grand barrage, qui permettra l'exploitation de vastes superficies agricoles.

24. Les autres industries de transformation comprennent en particulier des entreprises pour la transformation du bois, des produits alimentaires (sucre, jus de fruits, conserves de poissons et de crustacés). Les ressources en énergie sont particulièrement importantes: les prospections qui ont été effectuées ont révélé la possibilité d'installer des centrales hydro-électriques d'une capacité de 1 500 MW.

25. Le Surinam possède également d'abondants gisements de minerai de fer et de kaolin, dont les perspectives d'exploitation semblent encourageantes. La production d'or, importante jadis, est en nette régression (161 kg en 1966). Bien que le secteur minier n'emploie que 5 % de la population active, il occupe — comme on l'a vu — une place prépondérante dans l'économie du pays. En 1968, la bauxite et ses produits dérivés ont représenté 86 % des exportations.

26. L'agriculture contribue pour une part importante aux revenus de la population, mais les exploitations ont souvent des dimensions réduites: 25 000 d'entre elles disposent de moins de deux hectares. Les superficies cultivées (environ 47 000 hectares) sont concentrées le long de la plaine côtière et ne représentent qu'une part infime de la superficie totale du pays. Les principaux produits sont le riz, la canne à sucre, les agrumes, la noix de coco. L'élevage du bétail ne suffit pas à couvrir les besoins locaux.

Une grande partie de la production de riz (34 000 hectares et 120 000 tonnes en 1969) est destinés à l'exportation. Le riz. dont la qualité est excellente, est produit essentiellement dans le district de Nickerie, dans la région nord-est du pays, où une grande étendue de terrains marécageux a été transformée en polders. Cette région rizicole, qui est en expansion constante, comprend en particulier la célèbre exploitation agricole pilote de Wageningen, de plus de 7 000 hectares, créée en grande grâce à l'initiative de l'institut agronomique néerlandais de Wageningen aux Pays-Bas.

La culture des agrumes est prometteuse (1 100 tonnes d'oranges, 6 000 tonnes de pamplemousses et 1 000 tonnes de citrons en 1968); ceux ci sont exportés pour une grande part vers les Pays-Bas. Le cacao et le coton sont en régression. Le sol est particulièrement adapté à la culture de la canne à sucre (20 000 tonnes de sucre en 1968-1969, dans le district de Commewijne). Les bananes (25 000 tonnes en 1968), le café (400 tonnes) et la noix de coco (7 millions d'unités présentent un certain intérêt pour l'économie du pays.

27. Les efforts sont pour l'heure principalement axés sur la production et la commercialisation du riz (confiée à la « Rijstunie », qui groupe des représentants de l'État et des commerçants) et sur le développement de la production d'agrumes, de bananes et de palmiers à huile. Le marché des bananes est aux mains de l'État qui achète la production à un prix garanti et se charge de l'exportation. Un grand nombre d'initiatives sont en cours en vue d'étendre la superficie des surfaces cultivées. Le délégation a pu mesurer l'effort considérable consenti par les pouvoirs publics dans le secteur du développement agricole en visitant l'importante exploitation agricole pilote de Brokobaka, à une centaine de kilomètres au sud de la capitale.

Dans le secteur rural, le principal problème du pays est celui du désintéressement de la désaffectation de la population pour les activités agricoles. Seuls les indiens sont encore disposés à travailler la terre (les agriculteurs sont composés pour 54 % d'indiens, 34 % d'indonésiens et 10 % de créoles), en dépit des prix élevés pratiqués pour les produits alimentaires, de la fertilité des terres et des mesures d'encouragement prises par les autorités. La population tend à se rassembler dans les centres urbains: la seule ville de Paramaribo (115 000 habitants) représente plus d'un tiers de la population totale

du pays. Les fonctionnaires constituent 30% de la population active et absorbent 70% des dépenses publiques. Le pourcentage des travailleurs agricoles dans la population active est tombé de 84% en 1949, à 25% en 1969.

La production agricole locale est insuffisante pour couvrir les besoins alimentaires du pays. Les produits alimentaires importés représentent en valeur le double des produits exportés. Le Surinam est également importateur de bois, en dépit de la richesse de ses ressources forestières.

28. L'élevage du bétail est en expansion, de même que la pêche. La pêche de la crevette, dont le produit est exporté dans sa grande majorité, est particuliérement importante. Le Surinam participe également au projet de recherche ichtyologique organisé dans la région des Caraïbes sous les auspices de la FAO et financé par l'ONU.

Le Surinam est couvert de forêts sur 8/10 de son territoire; toutefois, l'exploitation des ressources forestières est encore limitée en raison de la difficulté d'accéder aux régions les plus productives. Actuellement 3% seulement des ressources forestières sont exploitables .La production de contre-plaqué et de bois aggloméré a été de 40 000 m³ en 1966. Différents projets de développement forestier sont à l'étude, également en vue de la production de cellulose, l'un de ces projets prévoyant des investissements de 150 millions de dollars et l'exploitation de plus de 150 000 hectares de forêts.

- 29. Le tourisme n'est pas encore très important (6 220 touristes en 1968), mais est promis à un développement certain. L'amélioration de l'infrastructure hôtelière et l'aménagement à l'intérieur du pays de réserves naturelles équipées de manière satisfaisante devrait permettre au Surinam de s'insérer dans les circuits touristiques de la région des Caraïbes, surtout si, comme dans les Antilles néerlandaises, sont instaurés des tarifs aériens à prix réduits applicables aux liaisons avec les États-Unis. Un projet d'accroissement de l'équipement hôtelier est à l'étude, projet dont la réalisation permettrait d'accueillir 30 000 touristes en 1980.
- 30. A la différence des Antilles néerlandaises, le Surinam présente toutes les caractéristiques d'un pays à économie déprimée, avec les complications découlant d'une composition raciale hétérogène, source virtuelle de tensions et de conflits.

Le taux élevé de croissance démographique (3,7 % par an) a des effets négatifs importants sur l'augmentation du revenu par tête d'habitant. La population non active représente, en effet, 75 % environ de la population totale. D'autre part, le chômage frappe environ 15 % de la population active. Les prix à la consommation connaissent depuis des années une augmentation sensible. Le phénomène de l'urbanisme a provoqué un accroissement rapide des dépenses voluptuaires et de la consomma-

tion des biens d'importation (¹). L'expansion de Paramaribo au détriment des cultures agricoles environnantes a fait rapidement augmenter (+16 % en 1966-1967) les prix des produits alimentaires fournis par les régions plus éloignées. Les profits élevés des intermédiaires ont une influence préjudiciable sur les prix à la consommation, qui se ressentent également d'un certain protectionnisme industriel et de l'inefficacité des circuits commerciaux, due en partie aux dimensions restreintes du marché local. Un autre élément d'inflation est l'habitude très répandue des achats à crédit.

Les finances publiques sont en difficulté. Les fonctionnaires de l'État sont environ 30.000 et le budget 1971 enregistre un déficit de 12,5 millions de dollars. Pour le seul secteur des investissements publics, le déficit est de 5,3 millions sur un total de 7 millions de dollars.

Malgré ces déséquilibres, auxquels les autorités responsables s'efforcent à juste titre de remédier, la délégation a constaté l'existence au Surinam d'immenses ressources dont la mise en valeur permettra sans aucun doute à de plus larges couches de la population d'accéder au bien-être, à condition toutefois que soit maintenue la stabilité politique nécessaire à une active politique de progrès social et économique. La délégation a acquis en particulier la conviction qu'il conviendrait de donner une impulsion plus décisive aux activités agricoles en freinant simultanément le mouvement vers les grands centres urbains.

31. En 1966, le Surinam avait réalisé, avec le conceurs actif des Pays-Bas, un premier plan de développement dont le coût s'est élevé à quelque 103 millions de dollars, dont plus des 2/3 fournis par les Pays-Bas et la CEE. Ce premier programme de développement comprenait surtout des travaux d'infrastructure, des équipements de caractère social et des travaux d'amélioration agricole (²).

Les aides néerlandaises au premier «plan décennal prolongé» (1954/1966) ont représenté un total de 81 millions de dollars, répartis à part égale entre subventions, d'une part, et prêts, de l'autre. Depuis 1967, les crédits octroyés par les Pays-Bas, s'étalent sur une période de 5 ans: pour la période quinquennale en cours (1967/1971), ils se monteront à un total de 72,4 millions de dollars. L'aide de la CEE représente 20% de l'ensemble des investissements effectués au cours de la période 1962/1970.

Un second plan est en cours de réalisation pour la période quinquennale 1967/1971. Il prévoit des investissements d'un montant total de 120 millions de dollars environ, provenant en grande partie de

l'aide bilatérale néerlandaise et du Fonds européen de développement. Les projets ont essentiellement pour objet l'amélioration de l'infrastructure des transports, le développement de la production agricole (en particulier les bananes, le riz, les noix de coco et les produits de la pêche) et des exploitations agricoles pilote, la recherche minière et la cartographie, la construction de logements sociaux et de bâtiments scolaires.

Un projet particulièrement important, auquel il a déjà été fait allusion, concerne l'exploitation des importants gisements de bauxite situés dans la partié occidentale du Surinam (400 millions de tonnes). La réalisation du projet, dont le coût est évalué à près de 500 millions de dollars, a été confiée par les autorités du Surinam à une «joint venture», créée par elles avec la société américaine Reynolds Metals, et dans laquelle leur participation au capital est de 50%. Le problème financier, que pose la participation du Surinam à l'entreprise, n'est pas encore résolu. Le projet, qui procurera du travail à 9 000 personnes, prévoit la construction de deux grandes centrales hydro-électriques, une ligne ferroviaire, un pont sur le fleuve Corantin et un grand complexe pour la production d'alumine.

32. L'économie du Surinam est largement ouverte sur les marchés extérieurs. Spécialisé dans la production de bauxite et d'un petit nombre de produits agricoles, le Surinam importe des matières premières, des produits industriels et des produits alimentaires. Les produits alimentaires sont importés pour un moitié des États-Unis et pour un tiers des Pays-Bas. 90% de la bauxite est exportée vers les États-Unis, qui sont les premiers fournisseurs (41% en 1967) et les premiers clients (60%) du Surinam.

En dehors des États-Unis, les principaux clients du Surinam sont la CEE (20% en 1967), les autres pays européens (12%) et la région des Caraïbes (4%). Les principaux produits exportés en 1967 ont été la bauxite (38%), du total des exportations, l'alumine (35%), l'aluminium (12%), le bois transformé (8%), le riz (7%), les bananes (2,7%), le sucre (2%).

Parmi les fournisseurs du Surinam, la CEE occupe le deuxième rang (20,6% en 1967), après les USA; viennent ensuite les autres pays européens (12%) et la région des Caraïbes (2%).

La balance commerciale du Surinam, qui par le passé était fortement déficitaire, présente depuis 1966 un solde positif (en 1968 les exportations s'élevaient à 112,9 millions de dollars, les importations à 98,6 millions, soit un solde positif de 14 millions) (8).

⁽¹⁾ Par rapport à un accroissement moyen de 8 % des importations globales, au cours de la période 1965/1967, l'accroissement des importations de biens de consommation est de 22 %.

⁽a) Pour la période 1954/1968, la répartition par secteur des réalisations du plan à été la suivante: transports 27%, agriculture 25%, mines 11%, forêts 6%, santé 5%, autres secteurs 26%.

⁽⁸⁾ Pour plus de précisions sur le commerce extérieur du Surinam, se reporter à l'annexe du présent rapport.

III — L'association des Antilles néerlandaises et du Surinam à la CEE

La sixième déclaration d'intention insérée 33.dans l'acte final du traité instituant la CEE prévoyait l'ouverture de «négociations en vue de la conclusion de conventions d'association économique du Surinam et des Antilles néerlandaises à la Communauté». En outre, un protocole annexé au traité précisait que «le gouvernement néerlandais» aura la faculté, par dérogation à l'article 227, de ne ratifier le traité que pour le Royaume en Europe et la Nouvelle Guinée néerlandaise».

La ratification du traité par le gouvernement des Pays-Bas, en l'absence d'une clause explicite de non-applicabilité aux Antilles néerlandaises et au Surinam, n'excluait donc pas ces deux territoires du nombre des pays associés à la Communauté: jusqu'à ce qu'une décision formelle d'association ait été prise à leur égard, ceux-ci restaient simplement des associés virtuels.

Se réclamant de ces dispositions, les Pays-Bas ont demandé l'association des Antilles néerlandaises (juillet 1960) et du Surinam (juin 1961) à la Communauté, en vue de permettre l'inscription de ces pays au nombre de ceux figurant à l'annexe IV du traité et l'application à ces mêmes pays des dispositions de la quatrième partie du traité.

- En ce qui concerne le Surinam, une procé-*34*. dure de «ratification tardive» a été adoptée, par laquelle le gouvernement des Pays-Bas, après ratification par le Parlement néerlandais (1), a notifié à la Communauté l'inclusion du Surinam dans le protocole relatif aux parties non européennes du Royaume des Pays-Bas. L'association du Surinam à la CEE est ainsi entrée en vigueur le 1er septembre 1962.
- *35*. Pour réaliser l'association à la CEE des Antilles néerlandaises, il n'a pas été possible d'appliquer cette procédure simplifiée, en raison des difficultés qu'aurait suscitées le libre accès des produits pétroliers des Antilles au marché européen. Pour résoudre le problème du pétrole. il a été procédé à une révision du traité CEE, dans lequel a été inclus un «protocole relatif aux importations dans la CEE de produits pétroliers raffinés aux Antilles néerlandaises», visant à concilier les intérêts des Antilles avec les exigences de la politique européenne de l'énergie (2).

Ce protocole, qui constitue une dérogation par rapport au régime normal des échanges dans le cadre de l'association, stipule que l'importation dans la CEE de produits pétroliers raffinés aux Antilles pourra s'effectuer en franchise à concurrence des quantités annuelles suivantes: UEBL 200 000

tonnes, république fédérale d'Allemagne, 625 000 tonnes, France 75 000 tonnes, Italie 100 000 tonnes, Pays-Bas 1 000 000 de tonnes, pour un total CEE de 2 000 000 de tonnes. Au-delà de ces quantités maximums, seront considérées légitimes toutes mesures adoptées éventuellement soit par la Commission soit par les États membres en vue de restreindre les importations.

L'association des Antilles néerlandaises à la CEE est entrée en vigueur le 1er octobre 1964, après ratification par tous les États membres de la convention sur la révision du traité.

Dans un premier temps, soit jusqu'au 31 mars 1964, l'association à la CEE des pays et territoires d'outre-mer a été régie par la Convention d'application annexée au traité de Rome. Le Surinam et les Antilles néerlandaises ont ainsi pu bénéficier des subventions du premier Fonds européen de développement, qui prévoyait l'attribution de 35 millions de dollars aux pays d'outre-mer ayant des relations particulières avec les Pays-Bas (3).

Du 1er juin 1964 au 31 décembre 1970, l'association a été régie par une décision prise par le Conseil de la CEE, le 25 février 1964, conformément à l'article 136 du traité (4). Pour cette période, les sommes réservées, dans le cadre du deuxième Fonds européen de développement aux pays ayant des relations particulières avec les Pays-Bas, se sont élevées à 32 000 000 de dollars (5), auxquels il faut ajouter un maximum de 3 millions de dollars de prêts éventuels de la Banque européenne d'investissements.

A compter du 1er janvier 1971, le régime d'association des Antilles néerlandaises à la CEE est régi par la décision du 29 septembre 1970 du Conseil des Communautés (6) entrée en vigueur en même temps que la nouvelle convention de Yaoundé concernant l'association à la CEE des États africains et malgache.

La nouvelle décision, qui viendra à expiration le 31 janvier 1975, comprend quatre titres (échanges commerciaux, coopération financière et technique, droit d'établissement, services, paiements et capitaux, dispositions générales et finales) et neuf annexes, dont l'une contient la déclaration du gouvernement du royaume des Pays-Bas concernant le Surinam et les Antilles néerlandaises:

«Le gouvernement du royaume des Pays-Bas attire l'attention sur la structure constitutionnelle du Royaume telle qu'elle découle du statut du 29 décembre 1954, et notamment sur l'autonomie des parties non européennes du Royaume

 ⁽¹⁾ Aux débats de la seconde Chambre des États généraux sur la ratification ont également pris part des délégués parlementaires du Surinam.
 (2) Voir rapport de M. Angioy (doc. 76/62).

⁽³⁾ La répartition de cette somme a été la suivante: Surinam 16,9 millions (9 projets), Antilles néerlandaises 13,3 millions (11 projets), Nouvelle Guinée 4,5 millions (4 projets).
(4) Pour le contenu de cette décision, voir le rapport de M. Metzger (doc. 120/63).
(5) A la date du 30 septembre 1970, la répartition de ce montant était la suivante: Antilles néerlandaises 16,7 millions de dollars (11 projets), Surinam 13,8 millions de dollars (12 projets).
(5) Décision 70/549/CEE (JO nº L 282 du 28 décembre 1970, p. 83); voir également le rapport de M. Glinne (doc. 245/70).

en ce qui concerne certaines dispositions de la décision et sur le fait que cette décision a été, en conséquence, prise en coopération avec les gouvernements du Surinam et des Antilles néerlandaises en vertu des procédures constitutionnelles en vigueur dans le Royaume.

Il déclare que, de ce fait et sans préjudice des droits et obligations résultant pour lui du traité et de la décision, les gouvernements du Surinam et des Antilles néerlandaises s'acquitteront des obligations découlant de cette décision.»

En matière de coopération financière et 38. technique, la nouvelle décision prévoit l'attribution au Surinam et aux Antilles néerlandaises de 36 millions de dollars au titre du troisième Fonds européen de développement (¹) (dont 32 millions d'aides non remboursables et 4 millions de prêts à des conditions spéciales) ainsi que de 5 millions de dollars de prêts de la Banque européenne d'investissement.

Les possibilités d'intervention du FED ont été élargies: non seulement il peut accorder des subventions à fonds perdu et des prêts à des conditions spéciales, mais il pourra contribuer à la formation de capitaux à risques et pourra également intervenir, sous forme de co-financement, en coopération avec des pays tiers ou des organismes financiers internatiaux. Les investissements devront viser, en particulier, à favoriser l'industrialisation et le développement agricole des pays associés.

Une nouvelle clause, particulièrement intéressante pour les Antilles et le Surinam, a trait à la possibilité de favoriser l'adjudication de marchés publics financés par le FED aux entreprises des pays associés; le degré de protection de ces entreprises pourra atteindre 15% par rapport aux offres des autres concurrents. Il a été également prévu une procédure accélérée pour la réalisation de travaux de faible importance, qui présente un intérêt surtout pour les entreprises du pays en question (2).

39. Comme par le passé, les échanges commerciaux entre la CEE et les pays associés bénéficient du régime de libre échange (à la seule exception des produits pétroliers des Antilles, pour lesquels continuent de s'appliquer les dispositions particulières mentionnées ci-dessus). La Communauté s'est engagée à réserver aux produits agricoles des pays

associés, dans le cadre de sa politique agricole, un régime plus favorable que celui applicable aux mêmes produits originaires des pays tiers. D'autre part, les pays associés peuvent maintenir ou instaurer des restrictions à l'importation de produits européens, pour tenir compte des exigences du développement ou alimenter leurs budgets.

Une clause particulièrement intéressante pour les Antilles néerlandaises et le Surinam est contenue à l'article 12 de la décision. Elle prévoit la possibilité, pour les pays associés, de créer des unions douanières ou des zones de libre échange ou de conclure des accords de coopération économique avec les pays tiers situés dans la même zone géographique. Cette disposition permettra aux Antilles néerlandaises et au Surinam de participer plus activement au processus d'intégration économique de l'Amérique latine. En effet, la question d'une éventuelle adhésion du Surinam et des Antilles néerlandaises à la CARIFTA (Caribbean Free Trade Area) est déjà à l'étude.

Les échanges commerciaux (3)

a) Antilles néerlandaises

Les importations CEE de produits antillais 40. se sont considérablement réduites au cours des dernières années, passant de 41,4 millions de dollars en 1965 à 22,9 millions en 1969. La diminution a été constante: — 8 % en 1966, — 11 % en 1967, — 19 % en 1968, — 17 % en 1969.

En 1969, la Communauté européenne a importé pour 4,8 millions de dollars de produits originaires d'Aruba (dont 3,3 millions de produits pétroliers, raffinés destinés surtout à l'Allemagne et à l'UEBL) et pour 18 millions de produits originaires de Curação (dont 6,9 millions de produits raffinés, 4,7 millions de lampes et de tubes électroniques, 2 millions d'asphalte et 1,5 million de pétrole brut). Les Pays-Bas (9,3 millions) ont acquis surtout des produits raffinés et de l'asphalte, l'Allemagne (8,9 millions) des produits raffinés, des appareillages électroniques et des produits chimiques, l'Italie (2,2 millions) du pétrole brut, l'UEBL (2,1 millions) et la France (0,3 million) de produits raffinés.

En ce qui concerne les produits pétroliers raffinés, les importations communautaires en 1969 se répartissent comme suit (en 1 000 t):

CST 332.10 Essence	Total extra CEE	1 389,3
CS1 002.10 Essence	URSS	460,9
	Roumanie	284,8
	Grande-Bretagne	158,3
•	Curação	3,3
•	Aruba	3.2

⁽⁴⁾ Le troisième FED dispose au total de 900 millions de dollars auxquels s'ajoutent 100 millions de prêts de la BEI.
(2) Voir article 49 e) et f) du règlement financier du FED, nº 71/68/CEE (JO L 31 du 8 février 1971).

⁽³⁾ Source: Office statistique des Communautés européennes

CST 332.30 Gas-oil	Total extra CEE	7 635,7
Huile légère	URSS	1 954,0
	Grande-Bretagne	1 050,8
	Roumanie	840,7
	Espagne	706,4
	Israël	479,9
	États-Unis	381,7
•	Pologne	371.9
	Aruba	68,0
	Curação	0,6
	Curação	0,0
CCT 999 40 Ma	T-4-1 CEE	4 400 1
CST 332.40 Mazout	Total extra CEE	4 406,1
huiles lourdes	URSS	$1\ 077,1$
	Venezuela	487,0
•	Espagne	464,2
	Indonésie	246,3
	Aruba	131,0
	Curação	1,2
CST 332.51 Huiles lubrifiantes		569,5
	Curação	222,8
	États-Unis	181,7
	Grande-Bretagne	118,2
	Aruba	0,8

42. Les exportations de la CEE vers les Antilles, contrairement aux importations, ont connu un développement constant au cours des dernières années, passant de 41,4 millions en 1965 à 60 millions en 1969. Pour cette année, la balance commerciale des Antilles accuse un lourd déficit; en effet, l'excédent des ventes européennes par rapport aux achats se monte à 37,2 millions de dollars. La valeur des exportations des Antilles correspond à peine à un peu plus d'un tiers de celle des produits acquis dans la CEE.

La Communauté a exporté en 1969 pour 60 millions de dollars, dont 11,4 millions vers Aruba et 48,6 vers Curaçao (¹). Les Pays-Bas ont exporté pour 32,5 millions de dollars de produits alimentaires, de machines, de produits sidérurgiques, de bateaux; l'Allemagne fédérale pour 9,3 millions de produits mécaniques et manufacturés, l'Italie pour 8,6 millions d'articles de joaillerie et de bijouterie et de produits industriels divers. Les exportations de la France et de l'UEBL ont été respectivement de 7 et de 1,4 millions (articles vestimentaires, parfums, produits manufacturés).

- 43. Le régime douanier en vigueur dans les trois principales îles prévoit un taux moyen de 4,5% pour les principaux produits importés des pays tiers, avec certaines exceptions importantes. Quelques produits sont également frappés de taxes d'importation. Les trois îles du Vent ont un régime de franchise douanière.
- 44. Les dispositions actuellement en vigueur en matière de définition de l'origine des produits

admis au régime préférentiel de l'association (2) prévoient que la franchise douanière à l'importation dans la CEE est accordée aux produits:

- entièrement obtenus dans un pays associé;
- dans la fabrication desquels sont entrés des produits entièrement obtenus dans un pays associé;
- dans la fabrication desquels sont entrés des produits qui ont fait l'objet, dans un pays associé, d'une transformation suffisant à modifier d'une manière essentielle leur nature et à produire une augmentation importante de leur valeur (tel par exemple, la transformation qui a pour effet de ranger les marchandises obtenues sous une position tarifaire autre que celle afférente à chacun des produits mis en œuvre); dans la majorité des cas, la valeur des produits étrangers ne doit pas excéder 40 ou 50% du produit fini.

L'application de cette dernière clause empêche les Antilles néerlandaises, dans de nombreux cas, de jouir pleinement du bénéfice commercial du libre accès au marché de la CEE. Les Antilles, en effet, sont dépourvues de matières premières de production locale et leurs industries de transformation effectuent en général des transformations ou des traitements qui souvent ne suffisent pas à conférer aux produits abtenus le caractère de « produits originaires » nécessaires pour bénéficier de l'admission en franchise sur le marché européen. La délégation a constaté, au cours de sa visite, que ces dispositions constituent parfois un obstacle sérieux au développement de l'industrie, laquelle ne peut

⁽¹) Pour la CEE, le marché des Antilles (60 millions de dollars) représente un volume de ventes correspondant environ à celui des ventes du Kenya. Quant aux achats (22,9 millions de dollars), les fournitures des Antilles correspondent en valeur à celles du Panama ou de la Sierra Leone.

⁽²) Voir décisoon 66/303/CEE du Conseil de la CEE, du 5 mai 1966, relative à la définition des « produits originaires » et aux méthodes de coopération administrative pour l'association des pays et territoires d'outre-mer, JO nº 94 du 26 mai 1966.

pas toujours compter sur le débouché — très intéressant — que pourrait constituer le marché de la CEE.

b) Surinam

Les échanges de la CEE avec le Surinam sont florissants et en expansion continue.

Depuis l'entrée en vigueur de l'association, les importations communautaires en provenance du Surinam ont enregistré un progrès extrêmement rapide, passant de 4,7 millions de dollars en 1962 à 11,2 millions en 1965 et 50,7 millions en 1969. L'accroissement a été de 129% en 1966, 26% en 1967, 9% en 1968 et 34% en 1969.

Pour cette dernière année, les importations de la CEE en provenance du Surinam représentent au total une valeur de 50,7 millions de dollars, ainsi répartis entre les États membres: république fédérale d'Allemagne 20,9, Pays-Bas 14,7, Italie 10,2, France 4,2, UEBL 0,6. Les principaux produits importés sont: l'aluminium. surtout fourni à l'Allemagne (16,6 millions) et à l'Italie (7,1 millions); l'alumine, presque exclusivement destinée aux Pays-Bas (9,1 millions), le riz, destiné aux Pays-Bas (2 millions), à l'Allemagne (1,8 million) et à la France (0,5 million), les jus de fruits frais (banane, agrumes), fournis à l'Italie (2,8 millions) et à la France (1,7 million), les minerais et les concentrés d'aluminium (Allemagne et France).

46. Bien qu'elles aient moins augmenté que les importations, les exportations européennes vers le Surinam se sont également accrues considérablement, passant de 10,3 millions de dollars en 1962 à 19,7 millions de dollars en 1967 et à 24,6 en 1969.

Au cours de cette dernière année, elles se sont ainsi réparties: 14,4 millions pour les Pays-Bas (principalement des produits alimentaires, chimiques et mécaniques), 5,6 pour l'Allemagne fédérale (produits manufacturés, véhicules automobiles), 1,8 pour l'UEBL (produits sidérurgiques et mécaniques), 1,5 pour la France (automobiles, vins), 1,1 pour l'Italie (automobiles, appareils électro-ménagers) (1).

La balance commerciale à l'égard de la CEE présente un important solde positif en faveur du Surinam (+26,1 millions de dollars, soit la moitié des exportations vers la Communauté).

- Le tarif douanier du Surinam contient deux colonnes, l'une applicable aux pays tiers et l'autre à la CEE et aux territoires d'outre-mer qui lui sont associés. Les pays de la CEE bénéficient également d'un régime de faveur en matière de restrictions quantitatives.
- Les dispositions communautaires sur la notion de « produits originaires de l'association », qui

(¹) Pour la CEE, le marché du Surinam (24,6 millions de dollars) représente un volume de ventes correspondant environ à celui des ventes absorbées par le Togo. Quant aux achats de la CEE (50,7 millions), les fournitures du Surinam correspondent en valeur à celles de Madagascar.

s'appliquent au Surinam comme à tous les autres pays associés, ont récemment fait l'objet d'une dérogation en faveur du Surinam. Le Conseil des Communautés a en effet décidé, le 14 décembre 1970, « pour tenir compte de la situation particulière » de ce pays d'autoriser une exception pour les exportations de vêtements et de linge de corps fabriqués dans ce pays: ces produits seront considérés comme originaires du Surinam, dans la limite d'un contingent annuel de 200 mille dollars, même si la valeur ajoutée dans ce pays n'est que de 30 % (2).

En dépit de son faible intérêt économique, cette décision a une importance significative — étant donné son caractère tout à fait exceptionnel — car. elle prouve l'intérêt particulier que la CEE porte à la sauvegarde de l'économie du Surinam et aux exportations traditionnelles de ce pays vers l'Europe.

Il faut considérer dans le même esprit de faveur particulière le régime spécial appliqué par la CEE au sucre du Surinam.

Les produits agricoles du Surinam sont admis sur le marché de la CEE aux mêmes conditions que ceux des États signataires de la convention de Yaoundé (3). Pour ces derniers, il n'est toutefois rien prévu en ce qui concerne le sucre. Pour remédier à cet inconvénient à l'égard du Surinam, étant donné les relations particulières existant entre ce pays et les Pays-Bas, le Conseil des Communautés a décidé, le 12 mai 1970, d'autoriser les Pays-Bas à importer du Surinam un contingent annuel de 4 000 tonnes de sucre (4) en exemption de prélèvements, ce qui constitue une dérogation aux dispositions générales sur l'organisation européenne dumarché du sucre et crée une charge supplémentaire pour les finances communautaires. Le Surinam a donc été assuré d'une position de privilège particulier, analogue à celle de la Réunion, de la Guadeloupe et de la Martinique, départements d'outre-mer français producteurs de sucre, qui font partie de la CEE et auxquelles s'applique la politique agricole communautaire.

La coopération financière et technique

- a) Antilles néerlandaises
- Les aides financières de la CEE aux Antilles néerlandaises se montent dans l'ensemble, engage-

te; pour le riz paddy, de 45 % et d'un montant de 0,24 unités de compte; pour le riz semi-blanchi, de l'élément de protection de l'industrie, converti en fonction du taux de conversion du riz blanchi, de 45 % et d'un montant de 0,37 unités de compté; pour le riz blanchi, de l'élément de protection de l'industrie, fixé en juillet 1967 ainsi que de 45 % et d'un montant de 0,39 unités de compte; pour les brisures de riz, de 45 % et d'un montant de 0,22 unités de compte; gelement nº 540/70/CEE. IO 1.68 du 25 mars 1970)

(règlement n° 540/70/CEE, JO L 68 du 25 mars 1970). (4) Règlement n° 853/70/CEE, JO L 103 du 13 mai 1970.

⁽²⁾ Voir décision 70/551/CEE du Conseil, JO nº L 284 du 30 décembre 1970 Le contingent est ainsi réparti: Benelux 167 000 dollars, Martinique, Guadeloupe et Guyane 30 000 dollars, France 1 000 dollars, république fédérale d'Allemagne 1 000 dollars, Italie 1 000 dollars, république fédérale d'Allemagne 1 000 dollars, Italie 1 000 dollars.
(3) Le riz du Surinam, par exemple, bénéficie à l'importation dans la CEE d'une réduction du prélèvement applicable au riz des pays non associés. Le prélèvement est diminué:

— pour le riz décortiqué de 45 % et d'un montant de 0,30 unités de compte;

— pour le riz paddy de 45 % et d'un montant de 0,30 unités de compte;

ments déjà pris et prévisions inclus, à environ 51 millions de dollars pour la période 1964/1974, ainsi répartis en principe:

convention d'application annexée au traité (premier Fonds)
décision de 1964, période 1964/1970 (deuxième Fonds)
décision de 1970, période 1971/ janvier 1975 (troisième Fonds)
20,5

L'importance particulière de cette action est évidente, surtout compte tenu de la place modeste qu'occupent les Antilles néerlandaises dans l'ensemble des États associés qui bénéficient des aides communautaires.

51. Le premier Fonds européen de développement a financé dans les Antilles 11 projets d'une valeur totale de 13 218 000 dollars. Neuf de ces projets ont déjà été réalisés.

Le deuxième Fonds a investi dans les Antilles 16,7 millions de dollars concernant 7 projets d'investissement (16,1 millions) et 5 d'assistance technique (581 000 dollars).

La répartition par secteur des interventions du FED est la suivante (en $\binom{9}{0}$):

	Premier FED	Deuxième FED
Infrastructure économique	58	96,6
Infrastructure sociale	42	3.54

Les projets financés par la CEE se répartissent comme suit:

(en 1000 u.c.)

·			
	engagement initial	Dépenses au 30. 6. 70	
Premier Fonds			
Écoles à Curaçao	1 588	1 502	
École à Bonaire	106	154	
École à Saint-Eustache	77	109	
Route Kralendijk-Sorobon (Bonaire)	567	762	
Écoles à Aruba	1 922	1 952	
Port de Willemstad	1 777	2 314	
Aérogare de Aruba	3 209	247	
Équipement écoles Aruba	432	347	
Amélioration d'infrastructure	i e		
Brienvengat (Curação)	1 580	663	
Étude appontement de Saint-Eustache	30	28	
Étude pavillon psychiatrique de Willemstad	13		
Total premier Fonds (11 projets)	11 301	8 078	
Deuxième Fonds			
a) Investissements			
Alimentation en eau potable de Saint- Martin	1 925	1 179	
Pont à Aruba	1 140	788	
Routes à Curaçao	2 917		
Aménagement de l'aéroport de Curaçao	727	· 35	
Marché central de Willemstad	2 228		
Appontement de Bonaire	1 220	_	
Amélioration, port de Willemstad	5 993	: —	
Total investissements (7 projets)	16 150	2 002	
b) Assistance technique			
Étude hôpital d'Aruba	4	4	
Étude enfance inadaptée	13	11	
Préparation et surveillance des travaux publics	100	_	
Assistance technique au département du plan	73		
Contrôle technique	391	252	
Total assistance technique	5811	267	

Le plus important projet du premier Fonds a été celui concernant l'élargissement du chenal naturel reliant le port de Willemstad, situé à l'intérieur du Schottegat, à la mer. Les travaux effectués, d'un coût de 2,5 millions de dollars (équivalant à 4 416 858 millions de florins NA) permettent maintenant — comme la délégation a pu le constater au cours de sa visite au port de Willemstad le passage de navires de grands tonnage et en particulier de super-pétroliers pouvant jauger jusqu'à 120 000 tonnes. Le chenal a été dragué jusqu'à 14 mètres de profondeur et de nouveaux môles de plus de 600 mètres ont été construits. Le gouvernement néerlandais est également intervenu dans la réalisation du projet de développement portuaire, en finançant d'autres travaux d'infrastructure, parmi lesquels la construction d'une tour de contrôle du trafic et d'un nouveau grand bassin de carénage.

Un nouveau grand projet d'élargissement du port a été ensuite financé à Curaçao par le deuxième FED, pour un montant de presque 6 millions de dollars. Il prévoit la construction d'un nouveau môle, pour la réparation et l'entretien des navires ainsi que des travaux de dragage qui permettront d'accroître la capacité du port pour les cargos et les super-pétroliers. La réalisation de ces travaux favorisera le relancement des activités portuaires et des chantiers navals de Willemstad.

La délégation a pu se rendre directement compte de l'importance de deux autres initiatives majeures du premier Fonds, intéressant Curaçao et concernant l'une la construction et l'équipement de sept établissements scolaires comprenant 35 salles de classe et 33 autres locaux (1,5 million de dollars) et l'autre le lotissement, l'aménagement et l'équipement de la zone résidentielle de Brievengat (3 000 000 de florins NA, correspondant à 1,4 million de dollars), qui couvre une superficie de 530 000 m², sur laquelle seront construits plus de 800 immeubles d'habitation.

Dans le cadre du deuxième Fonds, deux autres projets importants concernent Curaçao: l'un prévoit le développement du réseau routier de l'île (2,9 millions de dollars) et l'autre, dont les travaux sont déjà en cours, la modernisation des installations de l'aéroport (727 000 dollars).

53. Dans l'île d'Aruba, le premier Fonds a financé trois projets. Les deux premiers, qui ont pour objet la construction et l'équipement de douze établissements scolaires (50 salles de classe et 39 autres locaux) ont déjà été réalisés, comme la délégation a pu le constater; le coût en a été de 4336268 florins NA, équivalant à 21 millions de dollars.

Un projet plus important, qui est encore en cours de réalisation, est celui de la construction de la nouvelle aérogare, qui devra faire face à l'augmentation de trafic découlant de l'entrée en service des super-jets et sera en mesure d'accueillir 750 passagers. Le coût de ce projet se monte à environ

6,7 millions de florins NA, soit 3,3 millions de dollars.

En revanche la construction d'un pont et d'un tronçon routier moderne, financée par le deuxième Fonds (1 140 000 dollars) sur la route qui relie les deux principaux centres de l'île est achevée.

54. La délégation a constaté avec plaisir, au cours de sa visite, que l'intervention financière de la CEE n'a pas été sollicitée seulement pour les deux principales îles. Les réalisations du FED sont, en effet, également présentes dans trois des quatre îles plus petites.

A Bonaire, le premier Fonds a financé, à concurrence de 154 000 dollars, la construction et l'équipement d'un complexe scolaire vaste et moderne à Kralendijk, complexe que la délégation a eu le plaisir de voir en pleine activité. D'autre part, la construction d'une route moderne de 22 km le long de la côte méridionale de l'île (1 436 000 florins NA, soit 762 000 dollars) a permis entre autres l'exploitation d'une importante mine de sel (dont le produit, destiné à des usages industriels, est exporté dans toute la région des Caraïbes) et la valorisation d'une nouvelle zone touristique, avec la construction d'un important complexe hôtelier.

Le second Fonds a pris en charge (2,3 millions de florins NA, soit 1,2 million de dollars) la construction d'un nouvel appontement, capable d'accueillir des bateaux jaugeant 40 000 tonnes, ce qui ouvrira l'île au tourisme de croisière au même titre que Curaçao et Aruba. L'amélioration de l'infrastucture portuaire facilitera également les autres activités économiques et ouvrira de nouvelles possibilités de développement.

55. Dans l'île de Saint-Martin (qui est divisée entre les Antilles néerlandaises et le département français de la Guadeloupe), on a déjà achevé la réalisation d'un important projet de ce deuxième Fonds, qui permet l'alimentation en eau potable de l'île, approvisionnée jusque là par bateux-citerne à partir de Porto-Rico. Les parlementaires européens ont pu se rendre compte personnellement de l'ampleur de cette réalisation et de l'intérêt que celle-ci présente pour l'exploitation du potentiel touristique de l'île, dont les équipements sont en rapide expansion.

D'un coût total de 3 737 800 florins NA, soit 1 925 000 dollars, elle comprend une installation de déminéralisation de l'eau de mer, ayant une capacité de 1 000 m³ par jour, quatre grands réservoirs et plus de 26 km de conduites. On étudie la possibilité d'étendre le réseau d'alimentation hydraulique, qui actuellement s'arrête à la frontière, à la partie française de l'île.

56. Dans l'île de Saint-Eustache, dont la délégation se souvient avec une sympathie particulière, la construction et l'équipement d'une école élémentaire de cinq classes (114.000 dollars) ainsi

qu'une étude technique pour la construction d'un appontement (30.000 dollars) ont été financés par le premier Fonds. La délégation a appris avec plaisir que cette construction sera probablement réalisée avec le solde non utilisé du premier Fonds, (coût approximatif 1 million de dollars). La nouvelle construction facilitera le mouvement des marchandises et surtout rendra cette île, riche d'un précieux patrimoine historique et touristique, accessible aux passagers des navires de croisière.

Le Fonds européen de développement n'est pas encore intervenu dans l'île de Saba, dont le charme extrarodinaire attire un nombre croissant de visiteurs de l'île voisine de Saint-Martin. La possibilité d'une intervention en vue de la construction d'un appontement avait été étudiée, mais le projet (2,6 millions de florins NA) a été entre temps financé par une autre source.

57. Outre les aides financières aux projets d'investissement et d'assistance technique, il convient de rappeler l'action de la CEE en matière d'octroi de bourses d'étude aux ressortissants des Antilles. Pour la période 1963/1970, les bourses d'étude, au nombre de 342 ont été ainsi réparties: année scolaire 1963/1964: 20; 1964/1965: 29; 1965/1966: 60; 1966/1967: 49; 1967/1968: 46; 1968/1969: 42; 1969/1970: 50; 1970/1971: 46. Ces bourses ont, dans la presque totalité des cas, été utilisées aux Pays-Bas.

D'autre part, deux fonctionnaires du gouvernement antillais ont participé en 1969 et en 1970, à des stages dans les services de la Commission des Communautés à Bruxelles.

58. En ce qui concerne le troisième Fonds européen de développement qui, comme on l'a vu, mettra à la disposition des Antilles environ 20 millions de dollars d'ici le 31 janvier 1975, il n'est pas encore possible de fournir d'indications précises sur les projets qui seront financés. Des études économiques ont déjà été effectuées par la Commission des Communautés en vue de définir en étroite collaboration avec le gouvernement des Antilles et les services néerlandais responsables des aides bilatérales, les lignes directices de la politique de financement à suivre durant la nouvelle période d'association.

Il conviendra de se rappeler à cet égard le rendement majeur du secteur secondaire par rapport au secteur tertiaire et la nécessité d'un développement des activités agricoles, en vue de réduire les importations de produits alimentaires, et d'améliorer ainsi la balance commerciale du pays. Il conviendra, par ailleurs, de tenir compte des facteurs naturels qui limitent le développement de l'agriculture, sous peine de le transformer en une action contraire aux principes d'une économie saine. On étudie la création éventuelle à Curaçao d'un nouvel abattoir, doté d'installations frigorifiques appropriées. La possibilité est également envisagée d'encourager l'élevage de la volaille et des porcs.

Le gouvernement des Antilles néerlandaises poursuit une politique d'encouragement de l'industrie, tout en s'efforçant, d'autre part, de donner une impulsion maximum à l'expansion du secteur tertiaire et particulièrement du tourisme.

- 59. Actuellement un réexamen des différentes politiques suivies par les pouvoirs publics en matière de développement est en cours. Les autorités antillaises se sont donc bornées à présenter au titre du troisième FED, un programme partiel qui prévoit en particulier:
- la construction d'une nouvelle aérogare à Bonaire et l'agrandissement de l'aéroport de Curacao;
- l'agrandissement des installations de déminéralisation d'eau de mer de Saint-Martin;
- la construction de quelques établissements scolaires et en particulier d'une nouvelle école technique secondaire à Aruba.

L'agrandissement de l'aéroport de Bonaire permettra aux touristes nord-américains d'accéder directement, à cette île sans transbordement. Les super-jets des vols charter, élément essentiel du développement touristique des Caraïbes, pourront ainsi atterrir.

De même, l'agrandissement de l'aéroport de Curaçao, qui sera probablement financé par le FED en collaboration avec l'aide bilatérale néerlandaise, permettra aux supers-jets en provenance des États-Unis, dont la mise en service est déjà prévue par les compagnies aériennes de la région, de faire escale.

En ce qui concerne l'île de Saint-Martin, les installations d'alimentation en eau potable récemment réalisées avec le concours du FED s'avèrent déjà insuffisantes, face à l'expansion touristique très rapide. Il est donc prévu de développer ces installations et de créer deux nouvelles unités ayant une capacité journalière de 1 000 m³ environ, qui permettront également l'approvisionnement de la partie française de l'île.

De nouvelles interventions sont nécessaires également dans le secteur de la construction scolaire, tant pour faire face à l'accroissement démographique que pour répondre aux besoins croissants de maind'œuvre spécialisée. Il a été prévu de créer une vaste école technique secondaire à Aruba et de construire des écoles dans les autres îles.

Comme par le passé, la préparation et la réalisation de ces projets seront effectuées par le FED en étroite collaboration avec les services du vice-premier ministre néerlandais chargé de la gestion de l'aide bilatérale aux parties non européennes du royaume des Pays-Bas.

b) Surinam

60. Pour la période 1963/1974, les aides de la CEE au Surinam se montent au total, y compris les engagements déjà prévus et les prévisions pour la nouvelle période d'association, à environ 50 millions de dollars ainsi répartis en principe:

 convention d'application annexée au traité (premier Fonds) 	16,9
— décision de 1964, période 1964/1970 (deuxième Fonds)	13,8
- décision de 1970, période 1971/ jan-	

vier 1975 (troisième Fonds)

Le montant des aides consacrées par la CEE au développement du Surinam et des Antilles néerlandaises au cours de cette décennie, soit environ 103 millions de dollars, sera en définitive réparti également entre les deux pays intéressés.

61. Les projets financés au Surinam par le premier FED sont au nombre de 9, d'une valeur totale de 16 982 000 dollars. Tous ces projets ont été complètement réalisés, sauf un, ou sont en cours d'achèvement.

Le deuxième FED a engagé au Surinam 13,8 millions de dollars, répartis sur 7 projets d'investissement (11,4 millions) et 5 projets d'assistance technique (528.000 dollars), auxquels s'ajoute un prêt spécial de 1,8 million de dollars.

La répartition des interventions du FED par secteurs est la suivante (en %):

(en %)

		1 1
	Premier FED	Deuxième FED
infrastructures économiques	74,4	45,4
dont agriculture	16,5	9,4
transports	49,6	36,0
infrastructures sociales		
dont éducation	5,0	46,6
logements sociaux	20,6	· -
santé		4,6
		1

20,5

Les financements pris en charge par la CEE se répartissent comme suit:

(en 1000 u.c.)

		(en 1000 u.c.)	
	engagement initial	dépenses au 30. 6. 70	
D			
Premier Fonds		, i	
Écoles primaires	799	820	
Marché central de Paramaribo	1 326	1 315	
Bonification Nickerie	2 174	1 989	
Port de Paramaribo	6 895	$5\ 721$	
Bonifications Tijgerkreek-West	361	442	
Bateau de recherche	. 110	110	
Barrage de Stondansie	297	318	
Route de sortie sud à Paramaribo	1 626	1 895	
Logements sociaux à Paramaribo	3 394	94	
Total premier Fonds (9 projets)	16 982	12 704	
Deuxième Fonds			
a) investissements			
Deuxième phase construction scolaire	960	774	
Amélioration route côtière	1.854	182	
Réaménagement de polders à Tawajari	1 316	14	
Route Coppename Ingikondu	1 167	· _	
Entrepôt pharmaceutique Paramaribo	645	8	
Internat Paramaribo	1 114	_	
Troisième phase construction scolaire	4 413	. —	
Total investissements (7 projets)	11 469	978	

(Suite)		(en 1.000
	engagement initial	dépenses au 30. 6. 70
b) assistance technique		
Hangars portuaires de Paramaribo (Études)	25	25
Assainissement Paramaribo (Études)	150	113
Plantations de coco (Études)	3	3
Écoles supérieures (Études)	28	13
Contrôle technique	322	232
Total assistance technique	528	386
c) prêts spéciaux		
Constructions hangars portuaires de Paramaribo	1 856	988

Dans le cadre du premier Fonds européen de développement, le principal projet financé par la CEE concerne la construction à Paramaribo d'un nouveau port, équipé d'installations modernes, sur le fleuve Surinam, en amont du centre de la ville. Ce projet revêt un intérêt essentiel pour l'économie du pays et se range parmi les réalisations les plus significatives du Fonds, étant donné l'engagement financier élevé requis (8,7 millions de dollars, dont 6,9 millions de subventions à fonds perdu et 1,8 million de prêt à des conditions spéciales) (1). La délégation a eu l'occasion de se rendre directement compte de l'importance de cette réalisation, qui comprend un môle de 500 mètres et 6 grands bâtiments, parmi lesquels une gare de passagers, et différents entrepôts et autres locaux.

Une autre œuvre imposante financée par le FED est le vaste marché central (1,3 million de dollars) de Paramaribo, construit au centre de la ville à la place d'installations vétustes. La délégation a eu le plaisir de visiter officiellement, en compagnie des autorités de la ville et en présence d'une foule immense, cette réalisation importante, qui est dotée d'équipements modernes répondant aux besoins croissants d'une ville en rapide expansion. A Paramaribo a été également réalisé un tronçon de l'autoroute (Pad van Wanica) qui facilite les communications avec toute la partie méridionale de la ville et ouvre des débouchés vers l'intérieur du pays (coût du projet: 1,9 million de dollars).

En revanche, sont encore en préparation le projet de construction de logements sociaux (Flora Plan), pour lequel le FED a déjà engagé 3,4 millions de dollars et le projet relatif à la construction d'un entrepôt central pour le service pharmaceutique du ministère de la Santé (645 000 dollars), dont la réalisation devrait permettre de réduire considérablement le prix des médicaments.

63. Trois des quatre projets financés dans le secteur de l'agriculture ont déjà été achevés: aménagement hydrologique du polder de Tijgerkreek West (361 000 dollars), bonification et aménagement d'une vaste superficie agricole (²) dans le district de Nickerie (2,1 million de dollars), construction d'un barrage à Stondansie (318 000 dollars). L'exécution du projet relatif à l'aménagement, dans les environs de Paramaribo, du polder de Tawajari (1,3 million) de 840 ha, qui sera en partie divisé en petites exploitations familiales de 8 ha et pourra produire 6 650 tonnes d'oranges et 1 330 tonnes d'avocats est encore au stade initial.

Dans le secteur social, les interventions les plus importantes du FED au Surinam concernent la construction scolaire, pour laquelle 4 projets d'un montant global de 7,3 millions de dollars ont été approuvés. Dans un premier temps ont été construits et équipés 148 locaux destinés à l'enseignement primaire et 18 habitations pour le personnel enseignant (799 000 dollars); en outre, dans une seconde phase, ont été construits 115 nouveaux locaux et 25 logements (960 000 dollars); une nouvelle intervention plus ample a été décidée en ce qui concerne la construction de 440 autres locaux scolaires et 74 logements (4,4 millions de dollars). Un autre projet en cours prévoit la construction à Paramaribo d'un internat moderne (1,1 million de dollars), capable d'accueillir 300 élèves des deux sexes et réservé aux jeunes provenant des régions plus éloignées de la capitale.

L'importance des investissements consacrés à la construction scolaire s'explique par les besoins croissants de ce secteur dus à l'accroissement rapide, (4% par an) de la population d'âge scolaire. L'instruction élémentaire est obligatoire au Surinam depuis 1876, ce qui explique également la vétusté et l'insuffisance des installations existantes. En

⁽¹) Le prêt spécial a été concédé par le FED à un taux d'intérêt de 2,5 % pour une durée de 20 ans, avec une période initiale de franchise de six ans. La gestion du prêt est confiée à la Banque européenne d'investissement.

⁽²⁾ Il faut noter qu'en signe de reconnaissance pour l'œuvre accomplie par la CEE le nom de « Polder Europa » a été donné à l'un des polders qui ont été créés,

1965, le pays disposait de 2 800 classes élémentaires, dont environ 300 doivent être rénovées, alors qu'on en aurait besoin de plus de 3 000; l'intervention de la CEE a permis une amélioration considérable de la situation. La composition hétérogène de la population rend difficile l'enseignement, qui est dispensé en langue néerlandaise.

- 65. Il faut enfin citer, parmi ces interventions du deuxième FED, deux projets importants d'infrastructure routière le long de l'axe côtier, qui s'étend sur plus de 350 km. Celui-ci constitue le seul lieu entre les différentes régions du pays dans lesquelles se concentre la majeure partie de la population. Dans un premier temps a été financée la modernisation d'un premier tronçon de 38 km, entre les fleuves Saramacca et Coppename (1,8 million de dollars); il a été décidé de poursuivre les travaux pour un nouveau tronçon de 52 km, dans le district de Coronie (1,1 million de dollars). Ces réalisations s'insèrent dans le projet de modernisation qui a été prévu pour l'ensemble du tracé de la route côtière.
- 66. Le nombre de bourses d'études accordées à ce jour par la CEE à des ressortissants du Surinam s'élève à 337. Ces bourses se répartissent de la manière suivante: année scolaire 1963/1964: 21; 1964-1965: 26; 1965/1966: 37; 1966/1967: 44; 1967/1968: 50; 1968/1969: 50; 1969/1970: 56; 1970/1971: 53. Dans la presque totalité des cas, les boursiers font leurs études aux Pays-Bas. Pour l'année scolaire en cours, la CEE finance, en outre, pour la première fois, un programme de formation technique par correspondance auquel participent 44 boursiers. 5 fonctionnaires du Surinam ont effectué des stages dans les services de la CEE à Bruxelles.
- 67. En ce qui concerne l'action future du troisième Fonds européen de développement, différents projets ont déjà été présentés par les autorités du Surinam à la Commission des Communautés, qui les examine en liaison avec les services responsables de l'aide bilatérale néerlandaise.

Le gouvernement du Surinam entend mettre à profit les ressources hydrauliques du pays pour augmenter la productivité agricole, en particulier par une modernisation de la culture du riz, et étendre les superficies cultivées. Dans cette perspective, un important projet présenté au titre du troisième Fonds prévoit la construction d'un grand barrage (coût approximatif 8 millions de dollars) à Stondansi, sur le fleuve Nickerie. Grâce à la construction de celui-ci il sera possible d'accroître l'irrigation des polders déjà existants et de mettre en valeur de nouvelles superficies agricoles; l'introduction d'une nouvelle variété de riz permettra la généralisation des deux cycles annuels de production, lorsque l'eau d'irrigation sera disponible durant la saison sèche. Le projet de Stondansi viendrait compléter d'autres projets d'investissements déjà réalisés en matière agricole par le FED en collaboration avec les Pays-Bas dans la région où devrait en outre être exécuté le grand projet « West Surinam » déjà mentionné.

Une autre initiative importante proposée au titre du troisième Fonds concerne la construction à Paramaribo d'un institut d'enseignement technique semi-universitaire (coût prévu: 4,8 millions de dollars). Cette réalisation comblerait une grave lacune du système scolaire du pays, caractérisée par l'existence d'innombrables établissements de niveau élémentaire et l'insuffisance du nombre des établissements d'enseignement supérieur, particulièrement dans le secteur technique, où se font sentir les plus grands besoins de main-d'œuvre. Le nouvel institut constituera le complément nécessaire à la future université du Surinam, dont les facultés de droit et de médecine ont été récemment créées, avec l'aide des Pays-Pas,

Les autres projets actuellement à l'étude dans les services de la CEE concernent l'assainissement de Paramaribo (sur la base d'un projet déjà financé par le deuxième FED), la construction d'un pont sur le fleuve Saramacca et la création de centres médicaux de district dans différentes régions du pays.

68. La délégation a constaté non sans le déplorer que la BEI n'est pas encore intervenue aux Antilles néerlandaises et au Surinam et que par conséquent les crédits prévus pour les prêts à ces deux pays (3 millions de dollars d'ici à 1970 et 5 millions pour 1971/1975 n'ont pas encore été utilisés. Les autorités des deux pays associés n'ont pas introduit de demande de financement auprès de la BEI estimant que le taux d'intérêt (8,5 %) actuellement exigé pour les interventions de cet organisme était trop élevé.

Il faut souhaiter, dès lors, que le problème de l'action de la BEI soit examiné soigneusement et que soit étudiée en particulier la possibilité de réaliser des interventions conjointes BEI/FED en sorte que le financement de bonifications d'intérêts par le Fonds rende les conditions de prêts plus alléchantes.

La délégation a acquis la conviction que l'intervention de la BEI pourrait se révéler particulièrement utile aux Antilles néerlandaises, étant donné le haut niveau de développement industriel atteint par ce pays.

- 69. Le contrôle de la CEE sur la réalisation des projets qu'elle finance est confié, dans les pays associés, à « des contrôleurs délégués » du FED. Pour le Surinam et les Antilles néerlandaises, jusqu'à une époque récente, un seul contrôleur exerçait ses fonctions à Willemstad, aidé par des collaborateurs techniques dans les deux pays. Pour faciliter les contacts avec les services de Bruxelles, les fonctions de ce représentant du Fonds ont été récemment dédoublées à la suite de la désignation d'un nouveau « contrôleur délégué » au Surinam.
- 70. Les travaux du FED au Surinam et aux Antilles néerlandaises ont été exécutés, pour la majeure partie, par des entreprises néerlandaises

ou autochtones, comme l'indique le tableau relatif à la répartition des marchés en fonction de la nationalité des entreprises participantes et adjudicataires reproduit ci-dessous:

Répartition des marchés pour 28 appels d'offre (premier et deuxième FED)

(situation au 31 décembre 1970)

Nombre des participants	Marchés adjugés	
	en milliers u.c.	%
	_	
6	989	2,74
4	148	0,41
5	964	2,68
	. <u>—</u>	
94	20 571	57,07
167	13 370	37,10
<u> </u>	· —	
9		_
285	36 042	100
	des participants	

IV — Les rapports institutionnels avec la CEE

Un problème particulièrement important, qui fut discuté à plusieurs reprises par la délégation au cours de la mission, est celui des rapports institutionnels des Antilles néerlandaises et du Surinam avec la Communauté européenne.

Les dispositions régissant l'association à la CEE des pays et territoires d'outre-mer ne prévoient en effet aucun mécanisme institutionnel et aucune forme de collaboration directe entre les autorités de ces pays et territoires et les institutions de la Communauté.

Le problème ne se pose pas pour les territoires départements français d'outre-mer, ceux-ci faisant, en effet, partie de la République française, un État membre de la Communauté, ils sont représentés de plein droit dans les institutions communautaires par les délégués français, tant au niveau ministériel qu'au niveau parlementaire: le membre français du Conseil des Communautés européennes représente les territoires d'outre-mer intégrés à la République française, tout comme ces territoires sont représentés au Parlement européen par les parlementaires français, délégués par des Assemblées dans lesquelles les territoires en question sont pleinement représentés.

On sait du reste que l'adhésion de la France au traité de Rome, en 1957, a eu pour effet automatiquement l'application du régime d'association aux pays et territoires français d'outre-mer. L'adhésion des Pays-Bas à la Communauté n'a pas été en revanche suffisante pour associer à la CEE les Antilles et le Surinam, étant donné la situation particulière sur le plan constitutionnel de ces deux pays.

Si aucune difficulté n'existe, sur le plan institutionnel, en ce qui concerne les territoires français d'outre-mer, on ne peut en dire autant pour les relations des Antilles néerlandaises et du Surinam avec la CEE. La situation des « pays d'outre-mer avec lesquels les Pays-Bas maintiennent des relations particulières » est, en effet, différente aussi bien de celle des États africains associés — lesquels, jouissant de la pleine souveraineté internationale, participent aux institutions paritaires créées par la convention de Yaoundé — que de celle des territoires français d'outre-mer, lesquels sont présents de plein droit dans tous les mécanismes institutionnels de la Communauté en tant que territoires intégrés à un État membre.

Par rapport à ces deux groupes d'associés, les Antilles néerlandaises et le Surinam occupent une position intermédiaire. Ils ont une individualité politique qui les distingue des Pays-Bas, État membre de la CEE, et par conséquent ils ne sont pas représentés par les délégués néerlandais dans les institutions communautaires. Ils ne jouissent cependant pas de la pleine souveraineté internationale, étant donné qu'ils font partie de la structure tripartite du royaume des Pays-Bas (1), et ils n'ont

⁽¹⁾ Comme on l'a vu au chapitre II du présent rapport, les Antilles néerlandaises et le Surinam jouissent d'un régime d'autonomie interne complète. En vertu de la « Charte du royaume des Pays-Bas », entrée en vigueur le 29 décembre 1954, il existe trois entités territoriales distinctes: les Pays-Bas, les Antilles et le Surinam. Lorsque le Conseil des ministres des Pays-Bas examine des questions d'intérêt commun aux trois parties, notamment en matière de politique étrangère, de défense, et du droit des citoyens), il agit en tant que « Conseil des ministres du Royaume », avec la participation de plein droit des ministres plénipotentiaires des Antilles et du Surinam accrédités à La Haye.

Tout projet de loi relatif aux affaires d'intérêt commun est transmis simultanément aux Parlements des trois pays. Les Assemblées des Antilles et du Surinam peuvent envoyer des rapports au Parlement néerlandais et désigner un ou plusieurs délégués spécialement chargés de participer aux débats et de présenter des amendements. Cette procédure a été appliquée, par exemple, à l'occasion de la discussion, à la Seconde Chambre des Pays-Bas, en 1962, de l'association du Surinam à la CEE.

Pour les questions propres à chacun des pays, le pouvoir exécutif est

Pour les questions propres à chacun des pays, le pouvoir exécutif est exercé par un Conseil des ministres, responsable devant le Parlement. Aux Antilles et au Surinam le pouvoir de la reine, chef de l'État, est représenté par deux gouverneurs.

donc pas accès aux organismes de coopération paritaire institués entre la CEE et les pays indépendants qui lui sont associés.

- 74. Au niveau ministériel, le problème des contacts des Antilles et du Surinam avec la Communauté a été efficacement résolu, sur le plan pratique, par la nomination à la représentation permanente néerlandaise à Bruxelles, de délégués des deux pays. Ces représentants du gouvernement ont été autorisés à faire partie des délégations néerlandaises qui traitent, au Conseil et dans ses organes spécialisés, des problèmes de l'association. En d'autres termes, le système représentatif tripartite existant à La Haye au sein du Conseil du royaume des Pays-Bas, composé de ministres des trois pays, a été repris à l'intérieur de la représentation néerlandaise auprès de la Communauté.
- 75. Cependant, le problème des contacts au niveau parlementaire est resté sans solution. Les délégués néerlandais au Parlement européen, contrairement aux délégués français, ne représentent pas les pays d'outre-mer associés. Entre le Parlement de La Haye et les Parlements des deux parties non européennes du royaume des Pays-Bas, il n'existe, en effet, aucune forme d'intégration (¹).
- 76. Le problème, ainsi que nous l'avons dit, a été discuté à plusieurs reprises par la délégation du Parlement européen au cours de la mission. Le président du Parlement des Antilles, M. Cathalina, a présenté le vœu formel que soit donnée à l'Assemblée qu'il préside la possibilité de discuter périodiquement avec le Parlement européen des problèmes posés par l'association de son pays à la CEE.

Pour sa part, M. Lachmon, président du Parlement du Surinam, a pris lui aussi position en ce sens au cours du discours adressé à la délégation européenne devant les États du Surinam, réunis le 9 septembre 1970, en séance extraordinaire.

Il a ensuite remis à la délégation le message suivant:

« Utilité d'organiser périodiquement ou selon les nécessités, des contacts entre le Parlement du Surinam et le Parlement européen

En tant que membre associé de la Communauté économique européenne, le Surinam peut désormais bénéficier de l'aide du Fonds européen de développement. Cette aide est précieuse pour le Surinam, pays en voie de développement, car elle a pour objet d'améliorer autant que possible une infrastructure matérielle d'importance nationale.

Le Parlement européen contribue pour une part considérable à déterminer la mesure dans laquelle l'aide au développement est octroyée par la CEE, ainsi que les modalités de cette aide. Il serait donc extrêmement souhaitable que les organes compétents du Parlement européen soient informés en permanence et aussi exactement que possible des problèmes complexes inhérents à l'entreprise de développement, de façon que les mesures d'aide au développement puissent être définies en conséquence.

D'autre part, l'association ouvre des possibilités de relations commerciales avantageuses avec les pays de la CEE. C'est ainsi que le Surinam peut importer des marchandises de ces pays européens, tandis que l'accès au marché de la CEE est assuré aux produits du Surinam en vertu d'un régime préférentiel.

La politique commerciale de la CEE varie fréquemment en fonction de changements dans l'appréciation de la situation. Pour les raisons indiquées plus haut, il serait utile que le Surinam puisse informer exactement et en temps voulu, dans un cadre parlementaire, le Parlement européen.

Or, jusqu'à présent, les contacts entre le Parlement européen et le Parlement du Surinam n'ont été que strictement occasionnels. Pour appréciées que soient ces visites occasionnelles, il reste que des contacts plus fréquents et plus poussés ne pourraient qu'avoir une influence favorable en matière d'aides et sur le plan des relations commerciales ou autres.

Nous proposons d'envisager l'organisation de contacts plus ou moins permanents qui permettraient au Parlement du Surinam et à ses organes, conjointement ou séparément, de prendre contact, selon les nécessités ou périodiquement, avec le Parlement européen aussi bien qu'avec ses organes, de façon que les parties intéressées aient la possibilité de s'informer réciproquement selon les nécessités.»

77. Quelle est la situation actuelle? Deux fois seulement, jusqu'à ce jour, des contacts directs ont été établis au niveau parlementaire avec le Surinam et les Antilles. Il s'est agi chaque fois de missions d'étude et d'information d'une délégation de membres du Parlement européen, invitée par ces pays, la première en octobre 1963 et la deuxième en septembre 1970.

Au surplus, les Parlements de ces deux pays ont pris connaissance des rapports que le Parlement européen a consacrés aux problèmes de l'association et ont été parfois indirectement informés de nos travaux lors des contacts sporadiques qu'ils ont eus avec des membres néerlandais du Parlement européen. Aucune initiative concrète précise n'a été prise pour associer les Antilles et le Surinam aux

⁽¹⁾ Les Parlements des trois pays n'ont mis en œuvre qu'une forme de collaboration fondée sur un échange périodique de visites. Jusqu'à l'année dernière, les rencontres entre les délégations des trois parlements avaient lieu tous les deux ans. En mai 1970, lors d'une réunion tenue à Paramaribo, un nouveau programme a été approuvé qui prévoit outre les rencontres bi-annuelles officielles, l'organisation d'un échange de visites plus fréquentes entre les parlementaires des trois pays.

travaux des organes parlementaires prévus par la convention de Yaoundé (1).

78. La délégation du Parlement européen a accueilli avec faveur la demande des Parlements des Antilles et du Surinam et elle s'est engagée à l'examiner dans les instances compétentes.

Le problème des contacts parlementaires avec ces deux pays associés doit, de l'avis de votre rapporteur, être résolu en termes concrets, davantage dans l'intention d'obtenir des résultats tangibles que d'instituer une procédure formelle. Dans les circonstances actuelles, on pourrait prévoir une réunion annuelle de délégués parlementaires du Surinam et des Antilles avec la commission compétente du Parlement européen, à l'occasion des visites effectuées périodiquement à La Haye par les délégations des deux pays. La commission parlementaire consacrerait chaque

année une de ses réunions normales aux problèmes de l'association des Antilles et du Surinam; à cette réunion seraient invités, outre la Commission des Communautés, les délégués parlementaires des deux pays, en visite en Europe (2). À l'issue des travaux, un communiqué pourrait au besoin être publié qui serait rédigé avec l'accord de tous les participants.

Cette solution ne nécessiterait aucune modification du règlement du Parlement européen et ne comporterait aucun engagement particulier sur le plan procédural ou financier.

79. A l'avenir, si besoin est, le problème pourra être réexaminé, après l'élargissement de la Communauté, dans le cadre des relations que la Communauté élargie pourra éventuellement établir avec les pays anglophones des Caraïbes. Il sera également nécessaire de revoir la situation si le régime politique ou constitutionnel des deux pays associés venait à subir des modifications.

⁽¹⁾ Il est à noter que le règlement interne de la Conférence parlementaire de l'association CEE-EAMA prévoit en son article 2, paragraphe 2, la possibilité d'admettre en qualité d'observateurs, des représentants des Parlements d'États dont la structure économique et dont les productions sont comparables à celles des États africains signataires de la convention de Yaoundé et qui ont établi des liens particuliers avec la Communauté. Suivant l'interprétation la plus répandue, cette règle ne semble pas actuellement applicable aux Antilles et au Surinam, étant donné la situation constitutionnelle de ces deux pays.

⁽²⁾ La date de la réunion serait naturellement fixée de commun accord, après les contacts indispensables avec les Parlements intéressés. Au cas où les délégations des deux pays ne seraient pas présentes en Europe au même moment ,deux réunions séparées seraient nécessaires.

Le commerce extérieur des Antilles néerlandaises et du Surinam (1)

1. Antilles néerlandaises

a) Valeur total des échanges 1968/1969

(en 1000 dollars)

	Export	tations	Importations		
	1968	1969	1968	1969	
Total	599 003	466 361	$667\ 442$	514 848	
dont États-Unis	281 686	251 965	70 840	54 655	
CEE	29 086	17 824	42 118	33 639	
en % de la CEE	5	4	6	7	

b) Valeur des échanges avec la CEE 1968/1969

	Importation	s de la CEE	Exportations vers la CEE		
<u> </u>	1968	1969	1968	1969	
Cumana					
Curação			·.		
Total CEE	58 046	48 586	12 463	18 082	
dont UEBL	1 388	1 942	169	175	
France	4 399	5 236	756	260	
république fédérale d'Allemagne	5 750	7 551	2 738	6 847	
Italie	5 099	6 517	$2\ 404$	2 086	
Pays-Bas	41 410	27 340	6 396	8 714	
Aruba		* .			
Total CEE	6 912	11 452	14 985	4 842	
dont UEBL	629	450	2451	1 974	
France	808	1814	147	90	
république fédérale d'Allemagne	1 182	1 799	5 051	2 053	
Italie	771	2 166	696	109	
Pays-Bas	3 522	5 223	6 640	616	

⁽¹) Source: tableau a): Commission des Communautés européennes; tableau b): Office statistique des Communautés européennes.

Balance commerciale des Antilles néerlandaises avec la CEE: 1968: — 37 510;

1969: — 37 114.

Principaux produits fournis à la CEE: essence, lubrifiants et huiles minérales, hydrocarbures non raffinés, asphaltes, appareils électriques, produits chimiques, phosphates.

Principales importations en provenance de la CEE: navires et embarcations, argenterie et bijouterie, machines, hydrocarbures raffinés, vins et boissons, produits laitiers.

2. Surinam

a) Valeur des échanges en 1968

	Exportations	Importations	
Total	112 900	98 655	
dont CEE	12 285	31 148	
États-Unis	49 832	38 426	
en % de la CEE	10	32	

b) Valeur des échanges avec la CEE 1968/1969

	Importations de la CEE			Exportations vers la CEE		
	1967	1968	1969	1967	1968	1969
Total CEE	21 740	23 798	24 613	32 441	37 972	50 772
dont UEBL	1 457	1 309	1 875	880	718	595
France	1 262	1 323	1 507	3 391	5 798	4 234
république fédérale d'Allemagne	5 286	5 466	5 670	11 306	12 462	20 962
Italie	936	1 344	1 119	6 140	5 946	10 251
Pays-Bas	12 799	14 356	14 442	10 724	13 048	14 730

Balance commerciale avec la CEE: 1967: +10.701; 1968: +14.174; 1969: +26.159.

Principaux produits fournis à la CEE: aluminium (48 %), produits chimiques, agrumes, riz, bauxite, sucre.

Principales importations en provenance de la CEE: automobiles, produits sidérurgiques, machines, produits chimiques.